

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS,
tél. 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46.

1

N° 193

Juillet - août - septembre 1999

LE PLUMIER D'OR. Jean DUTOURD	2
LE FRANÇAIS DANS LE MONDE	
À propos des brevets d'invention. Maurice CARA	4
Langue française, langue du cœur. Mohamed SELMI	6
Le français en Albanie.	8
Débat sur l'enseignement des langues en Suisse. Étienne BOURGNON	9
Médias et Francophonie. Françoise de OLIVEIRA	12
Bonne nouvelle pour le français.	13
Les brèves. Jean-Pol CAPUT	14
LE FRANÇAIS EN FRANCE	
Vocabulaire :	
L'Académie gardienne de la langue.	17
Mots perdus. Jean TRIBOUILLARD	18
Mots nouveaux.	19
Bien balancée. Pierre DELAVEAU	20
Bon comme la romaine. Philippe LASSERRE	22
Quinine. Bernie de TOURS	23
Ai-je frété ce véhicule ? Pierre-Louis MALLEN	24
OTAN ou OTANE ? Jacques JANSON	25
Cybernétique, quand tu nous tiens... Armand HADRIA	26
Curiosités étymologiques. Jean TRIBOUILLARD	28
Style et grammaire :	
Moult. Jacques CAPELOVICI	30
L'impropriété, source de contresens. Jean-Pierre COLIGNON	32
La dérive pléonastique. François THOUVENIN	34
Du bon emploi de la majuscule. Jacques PÉPIN	36
Le saviez-vous ?	39
Humeur/humour :	
Lente évolution. Charles DULLIEUX	43
Sur douze mots du langage médiatique. Patrice de PLUNKETT	44
« Moi, j'ai dit bizarre ? »... Jacques PÉPIN	48
Dans tout, il y a matière à rire. Françoise FERMENTEL	48
Masculin ou féminin ?	49
Oscar du charabia.	49
Agir ? :	
La siglomanie. Gérard-Guy MOUCHEL	50
Figure de rhétorique d'un mousquetaire. Xavier BOISSAYE	52
L'échange de données informatisé en français : une réalité. Nadia ANTONIN	54
Double faute ! Pierre-Louis MALLEN	55
La langue française pour un artiste : Pierre PERRET	56
NOUVELLES PUBLICATIONS. Guillemette MOUREN-VERRET	57
VIE DE L'ASSOCIATION	I à XXII
Nos prochaines réunions parisiennes	XX

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, TÉL. 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 1999 - 3

Revue trimestrielle

CPPAP n° 0303 G 59842

Dépôt légal n° 8

LE PLUMIER D'OR

Invités à l'Hôtel de Ville de Paris, le 5 mai, pour la remise des prix de notre concours de langue française, Le Plumier d'or (cf. DLF 192, p. XI), les lauréats ont eu la joie d'entendre notre président traiter à son tour le sujet de rédaction de la finale : « Le silence est-il pour vous un ennui, un besoin, une angoisse, un bonheur ? »

Mesdemoiselles, Messieurs, ou plutôt mes chers enfants, vous vous êtes donné un tintouin du diable pour traiter un sujet très difficile, quasiment un problème philosophique. Il m'a semblé que la moindre des choses que je pouvais faire pour vous féliciter de votre bravoure était de le traiter à mon tour. Ou sinon de le traiter, essayer de l'éclairer par un ou deux côtés auxquels vous n'aviez peut-être pas songé.

Le prix du silence en tant que rareté ou denrée de luxe est une notion toute récente. Elle n'a pas un siècle d'âge. Avant cela le silence était naturel à l'homme. Il ne coûtait rien, on vivait dans le silence sans y faire attention comme le Bourgeois gentilhomme parlait en prose. Dès que l'on ne faisait plus la conversation avec ses amis ou ses proches, le silence était là. On n'avait que trop de silence. Car c'en était bel et bien, même s'il était tout plein de petits bruits : tic-tac d'une horloge, pétilllement d'un feu de bois, bourdonnement d'une mouche, craquement d'un vieux meuble, cri d'un chien dans le lointain, etc. Aujourd'hui c'est tout le contraire, il n'y a plus de silence nulle part. Le solitaire qui rentre chez lui s'empresse d'allumer la radio ou la télé qui lui rabâchent une foule de sottises et qui apprennent au pauvre peuple à mal parler.

Le silence est un produit de la société industrielle et scientifique dans laquelle nous sommes entrés depuis cinquante ans. Le progrès technique se manifeste par un bruit incessant. Et non pas n'importe quel bruit, hélas ! Mais un vilain bruit discordant, assourdissant,

écœurant, exténuant. Le mot de *pollution*, si à la mode, est tout à fait de mise ici : nos oreilles sont polluées par le bruit moderne, comme nos poumons par les gaz d'échappement des voitures.

Jadis on n'entendait dans les rues que le pas des piétons et des chevaux ou les disputes des ivrognes. Cela devait être exquis. D'ailleurs les vieilles filles ne cessaient d'épier la rue derrière leur rideau, ce qu'elles ne font plus de nos jours, et pour cause : il n'y a plus rien à voir que des bagnoles qui roulent. De même les guerres avaient quelque chose d'écologique, avant l'invention de la poudre. On n'entendait que les cris de Peaux-Rouges des guerriers, le cliquetis des rapières, les sonneries de trompettes, le roulement des tambours. Ah ! les belles guerres silencieuses, humaines oserai-je dire ! Et assez économiques, à ce qu'il semble. Elles faisaient beaucoup moins de victimes que nos guerres actuelles, mondiales et autres, où les bombes démolissent tout, peuples et pays.

Bref, mes enfants, il faut en prendre votre parti : le silence n'existe plus. C'est une pièce de musée. Ou alors il faut faire comme Alceste : aller se réfugier dans un désert. Et encore : on risque d'y rencontrer un Bédouin muni d'un transistor.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert un
abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

À PROPOS DES BREVETS D'INVENTION

La Société française des traducteurs s'est inquiétée, à juste titre, de la proposition de la Conférence des ministres européens d'imposer la seule langue anglaise pour réduire les coûts des brevets d'invention, et a interrogé, entre autres, l'Académie nationale de médecine. Présidée par le Pr Maurice Cara, la commission de la langue française de cette académie nous a confié ses conclusions.

« Cette proposition est jugée injustifiée, car l'anglais n'est effectivement parlé que dans une minorité de pays européens, et nombre d'entre eux (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Monaco, Portugal, Suisse) utilisent une langue juridique imprégnée des principes du droit écrit, alors que la langue anglaise reflète le droit coutumier. Cette langue est moins précise et elle varie comme la coutume, tandis que les langues de droit écrit sont bien fixées et très rigoureuses. Or le texte des brevets d'invention est destiné à la protection industrielle : il est utilisé dans les procédures contentieuses, et il importe donc que la rédaction soit faite dans une langue sans ambiguïté.

Si l'on suivait les tenants de l'unilinguisme, on se trouverait dans une situation dans laquelle les informations scientifiques, et notamment médicales et pharmaceutiques, ne seraient plus disponibles dans la langue du pays.

C'est pourquoi l'argument économique avancé, à savoir que le coût des brevets serait moindre s'ils étaient rédigés en anglais uniquement, est mal fondé quand on sait le coût considérable des démarches contentieuses engagées sur des textes de mauvaise qualité offrant aux avocats de multiples occasions de contestation.

À côté de l'anglais, langue véhiculaire commode, il importe donc de maintenir, pour le moins, un bilinguisme qui oblige à rédiger avec plus de soin.

En ce qui nous concerne, en France, il nous paraît indispensable de maintenir un texte français à côté du texte anglais, selon le mode très généralement utilisé dans les traités internationaux, notamment dans les textes de l'Union européenne.

En conclusion, la Commission XVII rejette l'argument économique, qui lui paraît mal fondé ; elle est formellement opposée à une rédaction uniquement en anglais des brevets d'invention, et elle demande qu'un texte français de même puissance juridique que le texte anglais soit maintenu pour la rédaction des brevets afin d'éviter toute contestation liée à une traduction non officielle. »

Maurice CARA
Cercle Ambroise-Paré

Si vous souhaitez que nous adressions ce numéro de *DLF* à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à **DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.**

M.
propose à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement le présent numéro à :

M. ou Mme

Adresse :

.....

M. ou Mme

Adresse :

.....



LANGUE FRANÇAISE, LANGUE DU CŒUR

Le président de l'Académie francophone, Joseph Krotky, nous a autorisés à reproduire cet hommage à la langue française que lui a adressé, avec de « nombreux et magnifiques poèmes », l'un des membres actifs de son association. Tunisien, Mohamed Selmi vit retiré à la campagne, près de Tunis.*

On dit que le français est la langue du cœur, l'espagnol celle de Dieu et l'anglais celle de l'argent. Cela est vrai : l'Espagne est le pays de la foi et de la sainteté. L'Amérique est le pays des affaires et de l'argent, et la France le pays de la tendresse et de l'amour. La langue, en effet, est le miroir du peuple qui reflète bien son identité, sa culture, son esprit et ses origines. Disons que le français est l'une des plus belles langues du monde et sûrement la plus harmonieuse, la plus douce et la plus musicale. C'est une symphonie pure qui charme l'oreille et caresse le cœur.

Je dis cela non pas en tant que poète francophone qui adore cette langue, mais en tant qu'homme de culture et d'expérience qui a visité de nombreux pays et séjourné chez plusieurs peuples utilisant d'autres langues. Les uns parlent avec leur nez et vous font frémir ; les autres avec leur gorge, et vous font frissonner, ou avec leurs dents, et vous font trembler. Seul le français est la langue raffinée et subtile qui vous caresse l'oreille et vous charme l'esprit, grâce à l'utilisation harmonieuse de l'organe vocal de l'individu. Bien sûr, il faut bien apprendre la prononciation à l'école maternelle ou primaire, matière malheureusement abandonnée de nos jours, pourtant nécessaire pour bien parler. De mon temps, quand j'étais en primaire, le maître nous sanctionnait si l'on prononçait mal le *ou* et le *d*. Toute mauvaise prononciation ou confusion était sévèrement punie.

En effet, la langue française attire et captive quand elle est bien parlée. Que de fois, dans des séminaires et des réunions en Afrique et en Asie, au cours de mes interventions en langue française parmi les anglophones, je me suis vu applaudir par l'assistance pour avoir choisi

* L'Académie francophone (BP 1716, 73017 Chambéry Sud cedex) édite un bulletin intitulé *Courrier francophone*.



et bien parlé cette langue, qui fut et reste celle du monde raffiné. Elle fut durant des siècles celle des rois, des princes et des nobles. De nos jours, parler français, c'est se montrer noble de cœur et d'esprit.

J'ai voulu dire par là que la langue française répond bien au tempérament des Africains et de l'Afrique, berceau de la douceur, de la sentimentalité et de la musicalité. Elle devient et restera l'instrument nécessaire et vital de la négritude et de la berbérité, parce qu'elle satisfait leurs aspirations et leurs cultures

Cette belle langue fait le bonheur et la fierté de la France et des Français. Elle a un avenir brillant et serein. Même si de nos jours le pouvoir de l'argent fait bouleverser les valeurs et les cultures, cela n'est qu'un phénomène passager, car l'humanité ne peut supporter pour longtemps l'emprise de la matière pour embrasser une nouvelle ère de paix, de douceur et de bien-être, et c'est bien la langue française, celle du cœur et de l'amour, qui répond le mieux à cette aspiration universelle. Vive le français, langue du cœur, de la paix et de l'avenir !

Mohamed SELMI

Toute notre reconnaissance va aux
mécènes qui, par leur générosité,
soutiennent notre action.

Citons notre ami **M. Abel Legris**,
et, parmi les grands médias,
RTL.



LE FRANÇAIS EN ALBANIE

Dans l'avant-dernier numéro de la revue (DLF 191, p. 7), Étienne Bourgnon notait qu'« il y a en Albanie une tradition de culture française ». Intitulé « La mission du capitaine français à Korçë », l'éditorial de François d'Orcival (Valeurs actuelles du 10 juillet 1999), le confirme, comme le montrent les extraits suivants.

« À Korçë [ville de soixante mille habitants située au sud-est de l'Albanie, aux confins de la Grèce et de la Macédoine], le capitaine Baumstark a retrouvé au "lycée des langues étrangères", [...] quatre mille cinq cents élèves de toutes classes qui apprennent le français ! La directrice de ce lycée, Mme Sotira Janko*, lui a écrit cette lettre en français, qu'il nous a fait suivre : *"En ces moments dramatiques pour le peuple albanais, avec votre présence et votre soutien, vous avez fait réalité le rêve du peuple de cette région, la plus attachée à votre pays pendant des dizaines d'années, et vous donnez l'espoir aux intellectuels et enseignants de collaborer et de profiter de votre expérience."* Et un groupe d'élèves de première année de la classe bilingue d'un autre lycée de la ville écrit à la suite : *"Nous, la jeune génération, voudrions bien que la tradition francophone de notre ville se renouvelle, que les liens d'amitié avec la France se renforcent dans les domaines politique, économique et culturel..."*

Mais, comme on l'imagine, ces lycées manquent de tout. De publications et de livres français pour agrémenter les cours et travaux pratiques. »

L'hebdomadaire « prend donc l'initiative d'un mouvement d'amitié pour les lycées francophones de Korçë », par l'envoi de livres, en invitant ses lecteurs à le soutenir.

* Mme Sotira Janko, lycée Faïk-Konica, Korçë, Albanie.



DÉBAT SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN SUISSE

On se souvient de la décision controversée du canton de Zurich, donnant – à titre expérimental – la priorité à l'enseignement de l'anglais, dès la première année scolaire, dans un certain nombre d'établissements (voir *DLF* 188, p. 45). Cette mesure avait incité la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) à charger un groupe d'experts, présidé par le professeur Georges Lüdi, d'élaborer un « concept général pour l'enseignement des langues en Suisse ». Le rapport rédigé par ce groupe de travail (rapport Lüdi) a été rendu public en août 1998 et, à la mi-novembre déjà, la CDIP adressait ses premières recommandations aux cantons.

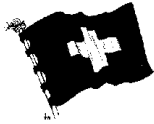
Par ailleurs, une étude sur l'enseignement bilingue, entrant dans le programme du Fonds national suisse pour la recherche scientifique consacré à l'efficacité des systèmes de formation, a été publiée en janvier 1999.

Examinons brièvement ces trois points.

1. Le rapport Lüdi sur l'enseignement des langues

Selon le rapport Lüdi, la concurrence entre l'anglais et l'une des langues nationales est stérile. Pour le groupe d'experts, il n'y a pas, d'un côté, une langue de l'économie (l'anglais) et, de l'autre, « une langue politique et nostalgique » (le français, l'allemand ou l'italien). Sur le marché de l'emploi, en Suisse, la demande linguistique varie suivant les secteurs économiques. Par conséquent, il y a lieu d'encourager le trilinguisme : tous les élèves doivent donc apprendre, au minimum, une deuxième langue nationale et l'anglais.

Les cantons devraient rester libres de fixer leur ordre d'introduction dans les programmes scolaires, mais les exigences quant aux langues nationales devraient être plus élevées que pour l'anglais. En principe, les élèves devraient commencer à étudier la première langue étrangère dès la deuxième année scolaire et la seconde au plus tard en cinquième année. Ainsi, les Zurichois pourraient continuer à proposer l'anglais en premier lieu, mais ils devraient faire en sorte que l'enseignement du français soit d'autant plus efficace.



Nombre de Romands ne sont pas convaincus par cette manière de voir. Ils craignent que l'enseignement précoce de l'anglais ne conduise à la langue unique. Certains élèves pourraient, en effet, perdre la motivation nécessaire pour apprendre d'autres langues. Le risque existe, les linguistes en conviennent, mais ils font observer que la deuxième langue et les suivantes sont plus faciles à apprendre que la première.

Au reste, le professeur Lüdi a exprimé l'avis que l'on atteindra difficilement l'objectif visé, si l'on ne recourt pas à l'enseignement bilingue par immersion (voir 2.).

L'obstacle principal à l'application rapide des recommandations du rapport Lüdi est sans conteste la formation des maîtres. Ce document insiste donc sur la nécessité d'échanges systématiques et propose un séjour linguistique obligatoire de six mois au moins pour les professeurs de langues.

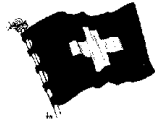
2. L'étude sur l'enseignement bilingue

D'après l'étude du Fonds national suisse pour la recherche scientifique sur l'enseignement bilingue, les élèves qui apprennent une langue étrangère hors du cadre rigide des cours de langues la comprennent, la lisent, l'écrivent et la parlent mieux que ceux qui suivent l'enseignement traditionnel.

Des linguistes ont, en effet, analysé l'enseignement de la langue française dans les cantons germanophones de Zurich, Thurgovie, Saint-Gall et Appenzell Rhodes-Extérieures. Ils ont suivi pendant trois ans sept classes pilotes où l'on pratique l'enseignement bilingue et cinq classes de contrôle du degré supérieur, soit en tout 250 élèves, et ont comparé les résultats scolaires en français.

Il faut dire que les professeurs des classes pilotes avaient consacré à l'enseignement bilingue une ou deux heures par semaine, prises sur le temps imparti à des disciplines telles que l'histoire, la géographie, l'allemand, les sciences de la vie, la musique ou les arts.

Dans les deux types de classes, les auteurs de l'étude ont porté leur attention sur l'acquisition du vocabulaire, l'attitude face à la langue



française, l'aptitude à comprendre les médias francophones et à tenir une discussion. Ils ont constaté que les élèves des classes pilotes avaient acquis un vocabulaire plus étendu que leurs condisciples des autres classes et que l'enseignement bilingue avait une influence certaine sur l'aptitude à comprendre.

En outre, les élèves des classes pilotes ont gardé l'amour du français, d'aucuns le préférant d'ailleurs à l'anglais. Les échanges avec des camarades de Suisse romande ont sans doute contribué à les stimuler. Au demeurant, ils n'ont nullement souffert de cet exercice dans les disciplines où le bilinguisme a été pratiqué. Mais cet enseignement a pour les professeurs des exigences méthodologiques qui vont bien au-delà des moyens didactiques habituels.

3. Les recommandations de la CDIP

Lors de sa réunion annuelle à Ascona (Tessin), le 13 novembre 1998, la CDIP a recommandé aux cantons de rendre l'enseignement de l'anglais obligatoire dès la septième année scolaire. Cette décision, adoptée à l'unanimité, est fondée sur le rapport Lüdi. Sa mise en œuvre par les cantons prendra un certain temps et les élèves faibles pourront en être dispensés.

Cependant, la CDIP a précisé que les recommandations de 1975 sur l'enseignement obligatoire d'une deuxième langue nationale dès la quatrième ou la cinquième année scolaire restaient en vigueur. Les cantons ont enfin été invités à encourager les projets d'enseignement encore plus précoce des langues étrangères.

Vers la fin de cette année, la CDIP fera une analyse de la situation. Elle attend aussi avec intérêt l'évaluation de l'expérience zurichoise, où l'enseignement de l'anglais sera obligatoire en septième année dès l'année scolaire 1999/2000.

Quoi qu'il en soit, le *statu quo* dans l'enseignement des langues nationales est une bonne nouvelle pour la cause du français et le maintien de la cohésion du pays.

Étienne Bourgnon
Cercle François-Seydoux

MÉDIAS ET FRANCOPHONIE

Le 30 juin, Bruno Bourg-Broc, député de la Marne, président du groupe d'études sur la Francophonie et la culture française dans le monde, avait organisé, à l'Assemblée nationale, un colloque sur le thème « Médias et Francophonie ». Françoise de Oliveira y assistait avec d'autres administrateurs et quelques membres de DLF.

Après une introduction du colloque faite par les autorités gouvernementales compétentes, où la Francophonie a été présentée à la fois comme une réalité, un espoir, un besoin culturel et économique, « un vecteur d'humanisme », des responsables de médias, des députés et des sénateurs, tous ardents défenseurs et promoteurs de la Francophonie, ont pris la parole à l'occasion de quatre tables rondes : « Les institutions francophones en mal de médiatisation », « Comment projeter la Francophonie dans le monde ? », « Y a-t-il un marché audiovisuel francophone ? » et « Les nouvelles technologies : un atout pour le rayonnement de la Francophonie ». Chacun a exposé ses ambitions, ses difficultés, ses espoirs. Ils se sont accordés pour reconnaître que la Francophonie ne semble pas être un élément porteur dans une campagne électorale. On a déploré la baisse ou l'insuffisance des subventions accordées aux services des Affaires extérieures, à l'AEFE (Agence pour l'enseignement du français à l'étranger), à l'Alliance française, aux services culturels des ambassades en général. Cependant, la Francophonie apparaît indispensable pour s'imposer sur les marchés internationaux ; il nous faut saisir l'occasion d'utiliser l'internet pour la promouvoir. Citons, pour terminer, l'intervention applaudie d'un membre de DLF, M. Goll-Perrier : « Pourquoi le gouvernement continue-t-il à subventionner des réunions internationales en anglais non traduit ? » Question restée sans réponse.

Françoise de OLIVEIRA

BONNE NOUVELLE POUR LE FRANÇAIS

Voici, publiée au Journal officiel du 8 juillet, la question écrite relative à l'usage du français dans les institutions internationales, que le sénateur Jacques Legendre a adressée à Mme Catherine Trautmann, et la réponse positive du ministre de la Culture et de la Communication.

« Usage du français dans les instances internationales

15175. — 1^{er} avril 1999. — **M. Jacques Legendre** s'inquiète de la décision prise par l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP), qui constitue l'association internationale des démographes, de mettre un terme au bilinguisme anglais-français qui était jusqu'ici la règle de cette organisation lors de ses congrès et dans ses publications. En supprimant l'usage systématique du français, cette importante association internationale de spécialistes va pénaliser gravement la communauté des démographes francophones. Il demande donc à Mme le ministre de la Culture et de la Communication quelles mesures elle compte prendre pour obtenir le maintien de l'usage du français en tant que langue de travail de l'UIESP.

Réponse. — Fondée en 1928, l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP) est une association regroupant des spécialistes du monde entier des questions de population et dont les deux langues de travail sont le français et l'anglais. Elle vise à encourager la recherche scientifique sur les questions de population, à multiplier les échanges entre spécialistes, à diffuser les résultats de leurs travaux, ainsi qu'à susciter et renforcer l'intérêt pour les problèmes de population, tant dans les milieux gouvernementaux et internationaux qu'auprès du grand public. Les mesures en préparation visant à supprimer le français comme langue de travail au sein de l'UIESP ont appelé toute l'attention du Gouvernement, conscient que ces mesures ne correspondaient pas au rôle joué par les chercheurs et scientifiques français dans le domaine démographique et qu'elles constituaient une menace pour le pluralisme linguistique et culturel. La Délégation générale à la langue française est intervenue à ce sujet auprès de l'Institut national d'études démographiques (INED), tandis que, de son côté, le comité national français de l'UIESP lançait une motion auprès des membres de l'Union en faveur du maintien du bilinguisme. Un grand nombre de pays, au-delà de ceux appartenant à la communauté francophone, ont signé cette pétition. Cette action déterminée, qui a démontré le très vif attachement au bilinguisme au sein de l'UIESP, a abouti au maintien du français comme langue de travail. »

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

• Une centaine de jeunes appartenant aux 52 États membres de l'**Organisation internationale de la Francophonie** se sont réunis à **Genève** à la mi-mars, pour formuler leurs souhaits en vue du Sommet de la Francophonie de Moncton sur le thème de la jeunesse.

• L'**Agence de la Francophonie** a publié, en mars, un numéro hors série sur la Francophonie et l'économie.

• **Liaisons**, revue de l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), a consacré, en mars, un dossier spécial à l'accord culturel entre la France et la Communauté française de Belgique.

AFAL, 5, rue de la Boule-Rouge, 75009 Paris, tél. : 01 47 70 10 83, téléc. : 01 47 70 07 69.

• À l'initiative de la **Bibliothèque nationale suisse** et des éditions **Gallimard**, une exposition intitulée « Gallimard et la Suisse. Un siècle d'affinités littéraires » a été inaugurée le 14 avril au **Salon du Livre de Genève**, puis présentée à **Fribourg**, du 29 juin au 7 août, avant d'être transférée successivement à **Neuchâtel**, **Lausanne** et **Berne**. À Genève, **Michel Butor** avait prononcé une brillante causerie.

• L'**Association des écrivains de langue française** (ADELF) a publié le numéro 24 (1^{er} semestre 1999) de sa revue *Lettres et cultures de langue française*.

ADEL, 14, rue Broussais, 75014 Paris, tél. : 01 43 21 95 99, téléc. : 01 43 20 12 22.

• **Dialogues**, revue de la **Mission laïque française**, consacre son numéro de mai à l'« enseignement du français à l'étranger ».

Mission laïque française, 9, rue Humblot, 75015 Paris, tél. : 01 45 78 61 71, téléc. : 01 45 78 41 57.

• La **Gazette** de la presse francophone de mars-avril publie, en particulier, un **Appel aux chefs d'État** — qui seront réunis à Moncton —

intitulé « Pas de prison pour les journalistes ».

• La **Lettre d'information** du ministère de la Culture du 28 avril se fait l'écho d'une soirée organisée à Paris le 5 mai, au **centre Wallonie-Bruxelles**, dirigé par **Geneviève François**. Cette soirée, intitulée « De l'écrit au dit », dans le cadre des Belles étrangères (« invitation en France des représentants de littératures encore trop peu connues »), réunissait une vingtaine d'écrivains belges d'expression française.

• Le numéro 12 des **Nouvelles d'Addis (Éthiopie)** s'indigne, en page 11, qu'une institution « largement financée par le ministère français des Affaires étrangères » fasse paraître un article (ou plutôt, semble-t-il, une « newsletter ») en anglais. Il s'agit du CFE (French Center for Ethiopian Studies).

• Saluons, à l'inverse, **France-Afrique du Sud**, entièrement rédigé en français et dont l'exemplaire (double) de mai dernier porte les numéros 40 et 41.

France-Afrique du Sud, 20, rue de Chambéry, 75015 Paris, tél. : 01 42 50 66 08, téléc. : 01 42 50 67 86.

• L'INALCO et l'ambassade de la République de Macédoine à Paris ont consacré une soirée, le 20 mai, à la présentation des œuvres lexicographiques français-macédonien et macédonien-français, en présence, notamment, de S.E.M. l'ambassadeur de Macédoine à Paris ; MM. Atanasov et Poposki, professeurs à l'université Saints-Cyrille-et-Méthode de Skopjle, avaient été invités et ont fait chacun une intéressante communication.

• **Québec info** s'inquiète, en dernière page de sa livraison du printemps-été 1999 : « Le français recule à Montréal » — chiffres de 1981, 1996, variation et pourcentage à l'appui. Si les francophones reculent de 8,69 % dans l'ensemble de la communauté urbaine de Montréal, les anglophones en font autant à 6,58

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

%, tandis que les autres, les allophones, augmentent sensiblement : + 48,90 %.

• La *Lettre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie* (mai-juin) rappelle qu'« il y aura bientôt dix ans que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a décidé de mettre sur pied le Pardoc, Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des Parlements du Sud ».

• L'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) et l'ONU ont signé, à New York le 11 juin, un accord portant création d'un Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique — ce qui permettra à la Francophonie de mettre à la disposition des Nations unies des experts francophones dans des programmes de coopération technique.

• La revue belge *Francophonie vivante* (n° 2 - juin 1999) signale la fondation de l'Association pour la promotion de la Francophonie en Flandre « qui, en un rien de temps, s'est développée, s'est installée sur l'internet (600 internautes :

<http://www.dnnet.be/ndf>) et touche près de 2 000 lecteurs par son magazine *Nouvelles de Flandre* ».

Dans cette même revue, on peut lire un article très encourageant sur le français au Viêt Nam, l'analyse faite par Albert Doppagne sur les différentes prononciations d'*oo*, et, signé Joseph Boly, ce constat : « La littérature française contemporaine se distingue par le nombre croissant d'écrivains étrangers qui choisissent délibérément d'écrire en français. »

Francophonie vivante, 15, place Maurice-Van Meenen, B-1060 Bruxelles,
tél. : (02) 537 04 49.

• Dans le numéro du 15 juin de *Wallonie-France*, André Patris consacre un essai de géopolitique wallonne à « Wallonie et France : une nation. Une ou deux

républiques »

• L'Alliance Champlain annonce dans son bulletin *Échos francophones des mers du Sud* (n° 6 - juin 1999) :

— le concours organisé, entre le 1^{er} février et le 7 mai 1999, par la direction générale des Alliances françaises de Nouvelle-Zélande pour inciter les lycéens néo-zélandais à poursuivre l'étude du français en classe de première ;

— la création de son site internet : <http://www.edinetcal.nc/alliance-champlain>

— grâce à ce site, le directeur chargé des ONG à l'Agence de la Francophonie, Tiburce Guedegbe, distribuera « à tous les collègues de l'Agence » le tableau des codes ANSI, publié dans *DLF* (n° 190), et reproduit (avec notre autorisation) par Daniel Miroux, président de l'Alliance Champlain...

• Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'OIF, a effectué une visite officielle à Haïti les 27 et 28 juin. Le 6 juillet, il a prononcé deux discours à la XXV^e session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Ottawa. Après avoir assisté le 12 juillet au XXXV^e sommet de l'Organisation de l'Unité africaine à Alger, il a rencontré à Londres, le 15, le secrétaire général du Commonwealth, un certain nombre de pays appartenant en effet aux deux communautés.

• *Francité*, revue de la Maison de la Francité à Bruxelles, donne, entre autres informations, les résultats d'une enquête sur la place du français à Bruxelles. Le numéro suivant (été 1999) publie et commente les résultats d'un intéressant concours d'écriture sur « Bruxelles, qu'est-ce que c'est ? Définition d'une ville par les gens qui y vivent, y passent ou y travaillent ».

• L'éditorial de juillet du **PEN Club français**, sous la plume de son président, Jean Orizet, se pose la question de l'opportunité d'officialiser « des dizaines de

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

dialectes ou parlers régionaux » en légiférant, et cite, à ce propos, un éditorial du *Figaro*, signé de Jean-Marie Rouart, « faisant observer avec pertinence et bon sens que l'identité de la France s'était constituée autour du français ». Jean Orizet ajoute judicieusement : « Si une langue, même dialectale, doit vivre, ce ne sera pas par décret, mais par passion. » On ne saurait mieux dire.

• **Liens francophones** de juin s'inquiétait sur le même sujet (avec, notamment, un éditorial de Joël Broquet intitulé « La République en danger ? »), tandis que **Denis Griesmar** consacre l'un de ses deux articles, à la question préoccupante de la **traduction des brevets européens**. Il est vrai que ce problème est de grande importance pour tous, en particulier les francophones.

• **Universités** (vol. 20, n° 1), revue de l'Agence universitaire de la Francophonie, accorde une large place aux Assises francophones de l'enseignement supérieur technologique et professionnel.

• Du 8 au 28 août s'est déroulée à **Sophia Antipolis** (Alpes-Maritimes) la 11^e session de l'**Université d'été Lions d'économie et de gestion** qui reçoit des étudiants de France et du monde entier. Le thème en était : « L'homme. Ses entreprises. Sa réussite. » Le **sénateur Pierre Laffitte** (fondateur de Sophia Antipolis, en particulier) a apporté son concours au Dr Pierre Bernard, organisateur, qui souhaite ainsi aider, entre autres, au rayonnement de la Francophonie.

• Du 22 au 27 août, l'**Union internationale des journalistes et de la presse de langue française** a tenu ses 31^{es} assises à Moncton et à Caraquet (Nouveau-Brunswick - Canada).

• À Moncton s'est tenu le **VIII^e Sommet de la Francophonie**, du 3 au 5 septembre ; il a été précédé, les 29 et 30 août, du **Conseil permanent des chefs d'État et de gouvernement** et, les deux jours suivants, de la **Conférence ministérielle de la Francophonie**.

• La **Journée mondiale de la traduction** aura lieu le **2 octobre**, à la Maison de la Grèce, 6, rue Mesnil, 75016 Paris.

Société française des traducteurs, 22, r. des Martyrs, 75009 Paris, tél. : 01 48 78 43 32, téléc. : 01 44 53 01 14, mél. : sft@sft.fr

• La **Nouvelle-Angleterre** sera à l'honneur, du **4 au 11 octobre**, au 3^e Salon de l'été indien, organisé par l'**Association culturelle du théâtre** et le **théâtre du Parc d'Andrézieux-Bouthéon**.

Association culturelle du théâtre, théâtre du Parc, 42160 Andrézieux-Bouthéon, tél. : 04 77 36 26 00, téléc. : 04 77 55 61 39.

Jean-Pol CAPUT



LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

IRRÉVERSIBLE adj. xx^e siècle. Dérivé de *réversible*.

Qui n'est pas réversible, qui ne peut s'inverser, se reproduire en sens inverse. *L'Histoire est irréversible. Un phénomène, un processus irréversible. Évolution irréversible.*

Spécialt. TECHN. Qui ne peut fonctionner ou agir que dans un seul sens, une seule position. *Mécanisme, dispositif, irréversible.* - CHIM. *Réaction irréversible*, qui, n'étant pas limitée par la réaction inverse, se poursuit jusqu'à épuisement d'un des corps qui réagissent entre eux.

Il est fautif d'employer *Irréversible* dans le sens d'« irrévocable ».

JEUNE adj. xi^e siècle, *juvene*. Issu, par l'intermédiaire du latin populaire **juvenis*, du latin classique *juvenis*, de même sens.

1. Qui est dans la première période de la vie. *Un jeune enfant. Un jeune homme, un homme jeune. Une jeune fille, une jeune femme, une jeune personne. Un groupe de jeunes gens. Je l'ai connu tout jeune.* [...] Par méton. Qui est composé de personnes jeunes. *La jeune génération. Un public jeune.*

S'emploie substantivement et abusivement pour parler de la classe d'âge constituée par les adolescents et les jeunes gens, considérée et invoquée à tort comme une catégorie sociologique.

Loc. *Jeune premier*, au théâtre, emploi de jeune homme amoureux ou séducteur et, par ext., comédien qui l'occupe. *Avoir un physique de jeune premier.* [...]

2. Qui appartient, qui est propre à une personne jeune. *Le jeune âge, l'âge, le temps où l'on est jeune.* [...]

3. Qui a encore quelque chose de l'ardeur, de la vivacité et de l'agrément de la jeunesse. *Il ne vieillit pas, il est toujours jeune.* [...]

4. Qui est nouveau dans un état, dans une activité. *Jeunes mariés. Un jeune député.* [...]

5. Qui est né après une autre personne. Se dit par opposition à aîné. *Mon jeune frère.* [...]

6. En parlant des animaux, des plantes, des arbres, etc., par rapport à la durée ordinaire de leur vie. *Un jeune chat, un jeune coq. Un jeune chêne, de jeunes plants. Jeune bois*, se dit d'un arbre ou d'un peuplement forestier qui n'a pas encore atteint l'âge normal d'exploitation. [...]

JUSTAUCORPS (*ps* ne se prononce pas) n. m. xvii^e siècle, *just-au-corps*. Composé de *juste*, *au* et *corps*.

1. Anciennet. Vêtement à manches et à basques, ajusté à la taille.

2. Auj. sorte de maillot porté pour la pratique de la danse, de la gymnastique, etc. spécialt. Sous-vêtement d'une seule pièce, couvrant le buste et formant culotte.

(Doit être préféré à l'anglais *body*.)

* Extraits des fascicules INSTAMMENT à JALONNEUR (5 février 1999), JALOUSEMENT à KYSTIQUE (7 août 1999) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

M O T S P E R D U S

CANCELLER v., annuler une écriture en la raturant par des croix ou en la lacérant. Du latin *cancelli*, « barreaux, treillis », qui a donné *cancel* (variante : *chancel*), désignant, dans une église, la balustrade qui ferme le chœur, ou encore le lieu entouré d'une grille où l'on déposait le grand sceau de l'État.

CHAPE-CHUTE n. f., chapeau tombé, perdu. Aubaine due à la négligence d'autrui ou à un accident. Ex. : « *Encore quelque chape-chute, dit Sylvie. Goriot montra soudain une physionomie brillante et colorée de bonheur.* » (Balzac.)

CHAPE-CHUTER v., faire un léger bruit. Ex. : « *J'entendis chape-chuter tout bas, derrière une grosse cépée.* » (Lesage.)

CHÈRE n. f., issu du bas latin *cara*, le mot a désigné, à l'origine, le visage, la mine.

« ...sans se mettre en colère
Et sans en faire pire chère. » (La Fontaine.)

Le nom s'est ensuite maintenu dans des locutions du type : *faire bonne (mauvaise) chère, bon (mauvais) visage*, c'est-à-dire bon (mauvais) accueil. De l'idée d'accueil, on est passé par métonymie à celle de repas qui le traduit. Par extension, le mot a pris le sens général de nourriture, évolution favorisée par l'homonymie de *chair*, viande. C'est ainsi que l'expression *faire bonne chère* ne signifie plus que « faire un bon repas ».

CHICHETÉ n. f., épargne basse et sordide. Ex. : « *Qu'il se contente de l'espargne et chicheté de sa table.* » (Montesquieu.)

CHIÉNAILLE (ou **CHIENNAILLE**) n. f., canaille. Ex. : « *Messire, répond-il d'une voix rauque, s'il se trouve en toute cette chiennaille.* » (Maurice Druon.)

CLIGNE-MUSETTE n. f., de *cligner*, « fermer l'œil », et *musette*, « cachette ». Jeu d'enfants où plusieurs se cachent, tandis qu'un seul cherche. Ex. : « *Il jouait à cligne-musette.* » (Rabelais.)

COLLOQUER v., du latin *collocare*, « mettre en un lieu », ce verbe ne doit pas être confondu avec son homonyme *colloquer*, emprunté à *colloqui*, « s'entretenir avec quelqu'un, converser ». **1.** Placer tant bien que mal : *colloquer un ami sous les combles*. **2.** Placer une jeune fille en la mariant (avec un sens ironique). **3.** *Colloquer des créanciers* : les ranger dans l'ordre où ils seront payés.

COMPASSER v., mesurer avec un compas, régler minutieusement.

« *Et quant à moi, je trouve, ayant tout compassé,
Qu'il vaut mieux être encor cocu que trépassé.* » (Molière.)

Jean TRIBOUILLARD

M O T S N O U V E A U X

Pour que l'usage s'en répande plus rapidement, nous continuons à vous donner, de numéro en numéro, les termes adoptés par la Commission générale de terminologie et de néologie.*

RÉFÉRENCIATION (pour *benchmarking*) : Procédure d'évaluation par rapport à un modèle reconnu, inscrite dans une recherche d'excellence.

RETOUR DE TITRE (pour *flow-back*) : Revente de titres par des souscripteurs d'une opération financière les jours suivant immédiatement celle-ci.

ROTATION (pour *turnover*) : Rythme de renouvellement du personnel, du chiffre d'affaires, des stocks d'une entreprise.

VEILLE ÉCONOMIQUE (pour *business intelligence*) : Recherche, traitement et diffusion (en vue de leur exploitation) de renseignements utiles à l'entreprise.

Note : 1. La veille économique comprend notamment la veille à la concurrence et la veille au marché.

2. L'expression « intelligence économique » est impropre dans le domaine de l'économie d'entreprise.

ICÔNE n.f.(pour *icon*) : Sur un écran, symbole graphique qui représente une fonction ou une application logicielle particulière que l'on peut sélectionner et activer au moyen d'un dispositif tel qu'une souris.

Note : « Icône », n.m., ne doit pas être utilisé.

LOGEMENT (pour *slot*) : Emplacement muni d'un connecteur, qui permet l'insertion d'un élément électronique amovible dans un ordinateur.

MOTEUR D'EXÉCUTION (pour *runtime software*) : Sous-ensemble dérivé d'un logiciel et limité à l'exécution de certaines applications, elles-mêmes développées avec le logiciel complet.

MULTIPROCESSEUR (pour *multiprocessor*) : Ordinateur possédant plusieurs processeurs principaux.

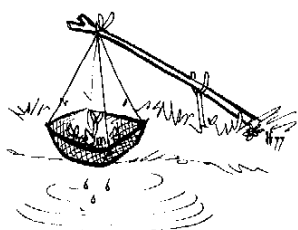
NUMÉRISEUR (pour *scanner, digitizer*) : Appareil permettant de transformer un signal analogique en un signal numérique.

Note : Un numériseur permet en particulier de transformer des pages de textes et des images en signaux numériques.

* Extraits des fascicules — *Vocabulaire économique et financier* (14 août 1998), *Vocabulaire de l'informatique* (10 octobre 1998) — publiés au *Journal officiel* et disponibles à la Délégation générale à la langue française, 1, rue de la Manutention, 75116 Paris, tél. : 01 40 69 12 00, téléc. : 01 40 69 12 80, mél. : dglf@culture.fr et site : <http://dglf.culture.fr>

B I E N B A L A N C É E

Cette expression s'applique volontiers à une jeune personne captant les regards. En argot, une *balance* est un comparse prêt à trahir ses associés en fournissant des informations utiles. Une *balançoire* est un « instrument ludique constitué de deux bras égaux appuyés sur un axe horizontal, à l'extrémité desquels montent deux partenaires » (à ne pas confondre avec une *escarpolette*). Tout cela dérive évidemment de *balance*, mot apparu au XII^e siècle et possédant des cousins dans la famille indo-européenne : *balansa* en ancien provençal, *balanza* en espagnol, *balança* en portugais. On serait tenté d'y voir l'idée d'un mouvement périodique. Il s'agit en fait de la dérivation du mot *lanx*



(pluriel *lanxes*), d'origine obscure, méditerranéenne mais non romaine, pour désigner un « plat de métal circulaire ou rectangulaire servant aux sacrifices et aux pesées ». Pour pêcher des écrevisses, on utilise une *balance*, filet de forme conique monté sur un cercle de métal.

La devise des pharmaciens est l'héritière de la tradition médiévale : « *lanxes et pondera servant* » que l'on traduit par « ils ont la responsabilité des balances et des poids ».

Il est vrai que la balance est longtemps restée l'instrument de référence pour les mesures physiques ; par ailleurs, des poids constants étaient indispensables à la bonne harmonie en matière scientifique, commerciale et fiscale.

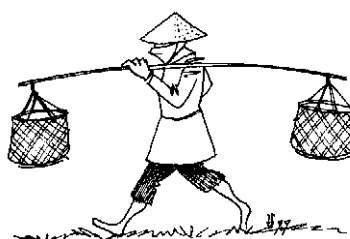
Regardons de plus près les usages anciens encore en vigueur.

Dans les pays méditerranéens, on utilise habituellement encore un instrument de mesure constitué d'un tel plateau contenant l'objet à peser, suspendu à l'extrémité d'une forte tige, elle-même percée d'un trou où passe un axe ; l'équilibre des forces de gravitation est assuré par un poids fixe glissant sur la tige — l'application de la loi physique des leviers permet d'équilibrer le poids du plateau chargé, en déplaçant le poids coulissant. C'est la célèbre (balance) *romaine*, qui tire son nom

en réalité de *rimmon*, *rummana* en langue sémitique, passé à *roman* en portugais, par allusion à la forme de la grenade qu'évoquait le contre-poids utilisé dans ce type de balance.

En réalité, à Rome on connut assez vite la balance à deux plateaux, instrument courant dont le nom devait prendre un sens figuré — Cicéron parle ainsi de « *libra æquitatis* », « la balance de la justice ». Ce mot connut d'ailleurs un succès certain, puisqu'il a conduit à *équilibre* (soit à deux bras égaux). Mais voilà qu'au IV^e siècle, en latin tardif, *bilanx* se mit à supplanter *libra* ; il en vint **bilancia* en latin populaire et l'italien a gardé *bilancia*, *bilancio* pour l'instrument ainsi que *bilanciaio* pour *balancier*. *Balance* est la francisation de ces termes.

Balancelle en est un diminutif. Au Viêt Nam, une balancelle permet de transporter à l'épaule les matériaux les plus divers : c'est un balancier en bois aux deux extrémités duquel sont suspendus deux plateaux chargés — on retrouve la forme conique, mais cette fois inversée.



De nos jours, nous parlons abondamment de *bilan* en matière financière ou de santé, l'expression *check up* devant être proscrite.

Bilancetta était le nom de ce que nous appelons maintenant *trébuchet*. Ce dernier mot apparut au XII^e siècle au sens de « piège », puis de « petite balance pour les monnaies ». Initialement, c'était un terme de mesure, « faire pencher la balance » ; puis *trébucher* signifia plus généralement « pencher d'un côté ». L'étymologie passerait par le francique *buk*, « tronc du corps », conduisant à l'allemand *Bauch*, « ventre », et à l'ancien provençal *trabucar*, qui persiste en espagnol. Peut-on rapprocher *trébucher* de l'italien *traballere*, où se retrouvent *collo*, « cou », et *ballare*, « danser », verbe dont le lecteur a pris antérieurement connaissance ?

Pierre DELAVEAU

Cercle Ambroise-Paré

B O N C O M M E L A R O M A I N E

La *romaine* nous intéresse à plus d'un titre : elle peut avoir un compagnon de genre opposé ou être célibataire.

Elle a un compagnon dans un seul cas : lorsqu'elle est le féminin de *romain*, adjectif ou substantif désignant ce qui concerne Rome ; *le sénat romain, l'armée romaine ; un Romain, une Romaine*. Corneille nous le rappelle dans la première scène du premier acte d'*Horace* :

« *Je suis romaine, hélas ! puisqu'Horace est romain.* »

On se souvient à ce sujet que, dans la première version de cette pièce, il avait écrit :

« *Je suis romaine, hélas ! puisque mon époux l'est.* »

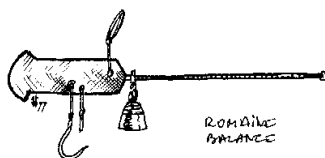
Le public n'avait probablement pas vu le zeugma, *époux* rattaché à *romaine* au lieu de « romain » sous-entendu, mais avait bien remarqué la cacophonie et n'avait pas trouvé de son goût Ménélas et son poulet !

Elle est célibataire dans les autres cas. La *romaine* est une laitue venue d'Italie. L'expression citée en titre viendrait de là, sans que l'on en connaisse bien la filiation. Mais, si elle n'a pas de compagnon, on peut lui trouver de la compagnie en retenant cette phrase :

« *Les Romaines jamais ne mâchent leurs réponses.* »

Dans cet alexandrin, aux allures de calembour, on retrouve *Romaines* (les laitues), *mâchent* (les doucettes), *réponses* (les raiponces), trois plantes dont on mange les feuilles ou les racines en salade.

Une autre *romaine* célibataire est la balance, qu'il faut bien se garder d'appeler « balance romaine » sous peine de commettre une grosse faute de français. D'une part, *romaine*, ici, n'est pas un adjectif et, d'autre part, n'a rien à voir avec Rome. *Romaine* est un substantif venant de l'arabe *rommana*, qui signifie déjà... la balance. On doit donc appeler cette balance une romaine.



« Balance romaine » est une périssologie du même acabit que « descendre une descente » !

Philippe LASSERRE

Section de Bordeaux

Q U I N I N E

C'est un dérivé de *quinquina*, arbre andin dont les Indiens Quechuas du Pérou, depuis des siècles, mâchent l'écorce pour apaiser la fièvre. Ils nomment l'arbre *kina* et au pluriel *kina kina*, d'où *quinquina*.

Le quinquina est arrivé en Europe en 1640 dans les malles d'une ambassadrice sud-américaine, mais n'a été reconnu en France pour ses vertus curatives qu'en 1790, lorsqu'il guérit le fils de Louis XVI d'une fièvre pernicieuse.

En 1820 à Clichy, deux chercheurs pharmaciens, Pierre Joseph Pelletier et Joseph Bienaimé Caventou, isolent la *quinine*, que le monde allait adopter (actuellement sous forme de comprimés), pour traiter le *paludisme*.

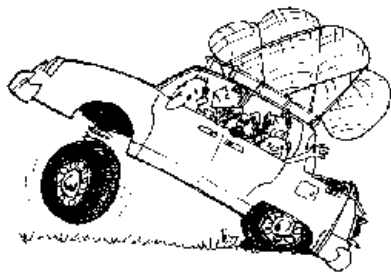
J'avais bien noté, dans les années 90, dans plusieurs villes du Viêt Nam, la fréquence anormale d'un nom de rue à consonance slave « Dr Alexandre Yersin », mais j'étais loin de m'imaginer qu'il s'agissait d'un compatriote. Encore rouge de honte, je découvris, par hasard et en même temps, à proximité de Nha Trang, sa tombe fleurie de frais et sa nationalité française. C'est ce médecin militaire, ancien collègue de Pasteur, qui introduisit le quinquina (et l'hévéa, d'ailleurs) en Indochine en 1890. Il est admiré par les Vietnamiens pour son talent de biologiste et vénéré pour son dévouement à la cause des déshérités. Un petit marchand de Suoi Giao m'a dit que chaque année, le 1^{er} mars, c'est en foule que les Vietnamiens viennent apporter encens et fruits sur sa tombe.

Dès 1800, aux Indes, les Britanniques avaient reconnu les vertus de la quinine. Mais au lieu d'absorber chaque matin, comme nos soldats d'Indochine, une dose de médicament au goût détestable pour se prémunir contre les méfaits de l'anophèle, ils prenaient chaque soir un apéritif agréable, obtenu en diluant une dose de gin dans une solution aqueuse de quinine, appelée en l'occurrence *Indian Tonic Water*, commercialisée en France par la firme Schweppes. C'est ainsi qu'ils combattent, depuis près de deux siècles, et le risque et la malaria (de *mala aria*, « mauvais air ») que, chez nous, nous appelons *paludisme* (du latin *palus*, *paludis*, « marais »).

Bernie de TOURS

AI-JE FRÉTÉ CE VÉHICULE ?

Mon excellent et vieil ami Charles Donaudy, président de notre section de Marseille, répondant à une lettre où je lui écrivais avoir



« frété » un véhicule pour faire un transport, s'étonne de ce verbe, car son dictionnaire, le Quillet, professe que *fréter* signifie « donner en location » ; pour dire « prendre en location », il faudrait employer le verbe *affréter*. Il me demande ce qu'on en dit ailleurs et ce qu'en pensent les académiciens.

Mon Larousse en trois volumes, qui n'est pas récent, indique les deux sens, « donner à fret, en location » et « prendre à fret ». Toutefois, il précise : pour cette seconde acception, « on dit plus régulièrement *affréter* en ce sens », ce qui tend la main à Quillet.

Et les académiciens ? Selon le dictionnaire de la Française (comme on dit avec une déférente familiarité, quai de Conti), *fréter* a les deux sens : « Terme de marine marchande. Donner un bâtiment à louage, *fréter un navire*. Il signifie aussi prendre un bâtiment à louage : *Il fréta des vaisseaux à ses dépens pour découvrir de nouvelles terres* ». Quant à *affréter*, il n'a que le sens de « prendre à louage ».

On remarquera que le verbe synonyme *louer* a aussi les deux sens, sans parler d'un troisième : *Dieu soit loué* !

Le *Dictionnaire* de l'Académie renvoie à *noliser*, qui signifie « affréter, louer ». J'avais, jadis, appris ce verbe à la faculté de droit ; on disait que les marins l'employaient surtout dans les ports méditerranéens ; par la suite, je n'en ai plus entendu parler. Bien plus tard, quand je débarquai à Montréal, j'eus la surprise de constater que tous les Québécois, et pas seulement les spécialistes du droit maritime, les plus humbles usagers des lignes aériennes, utilisaient le mot *nolisé*, alors qu'en France on parlait anglais en disant *charter*. Je fis campagne alors pour rétablir chez nous ce vieux mot conservé par nos cousins d'outre-Atlantique. Je constate aujourd'hui que, s'il n'est pas dans le

Larousse en trois volumes de 1966, on le trouve dans le Petit Robert de 1992 avec la brève définition : « Affréter (un bateau, un avion) » et la mention suivante, pour que tout le monde comprenne, « anglic. *charter* ».

Revenons au dictionnaire de la Française. Il définit *noliser* par « affréter, louer ». Il donne aussi *nolisement*, « action de noliser ou faire un nolis ». Et nous apprenons, une ligne plus haut, que *nolis* est un terme de marine signifiant « fret ou louage d'un navire ». Quant à *fret*, on nous dit qu'il vient « du néerlandais *wrecht*, prix du transport ».

Depuis quand tout cela existe-t-il ? Dans la première édition du *Dictionnaire* de l'Académie française, celle de 1694, on lit :

« FRET – substantif masculin. Louage d'un vaisseau pour aller sur mer. »

« FRÉTER – verbe actif. Louer ou prendre à louage un vaisseau pour aller sur mer. »

Voilà ! Notre voyage est terminé.

Pierre-Louis MALLÉN
Cercle Pierre-de-Coubertin

O T A N o u O T A N E ?

Jacques Janson, délégué des Français du Canada au Conseil supérieur des Français de l'étranger et directeur de la qualité linguistique du ministère canadien de la Défense nationale, nous a fait parvenir la note suivante sur la prononciation du sigle OTAN :

Sur TV 5, qui diffuse chaque jour au Canada les journaux télévisés français, j'ai noté que de hautes personnalités françaises prononcent le sigle OTAN⁽¹⁾ à l'anglaise, comme *sun tan*. Or, OTAN est un sigle français (en anglais, c'est *NATO*) et doit donc être prononcé à la française : OTAN, comme *Autant en emporte le vent*.

Jacques JANSON

(1) La tendance actuelle est de coller les lettres sans point abrégatif. C'est regrettable.

CYBERNÉTIQUE, QUAND TU NOUS TIENS...

À l'heure du développement fulgurant de la télématique, de la bureautique, des ordinateurs et de l'informatique, à la fin de ce deuxième millénaire, il nous a paru utile de rappeler l'origine et la signification de la cybernétique. La profusion de termes utilisés, tels que *net*, « web », mais aussi *cybermarché*, *cyberacheteur*, *cybercafé*, *cyberclub*, etc., nous incite à clarifier la question, avant que le jargon nous envahisse et afin que la mesure prenne le pas sur le déraisonnable.

Étymologiquement, le terme *cybernétique* provient du grec *kubernêsis*, qui signifie au sens propre « action de manœuvrer un vaisseau » et au sens figuré « action de diriger, de gouverner ». Employé par Platon et Xénophon, on le retrouve utilisé vers 1830 par le physicien Ampère pour désigner l'art du gouvernement.

Mais c'est en 1948 que Norbert Wiener donne à la cybernétique sa signification actuelle, dans un ouvrage intitulé *Cybernetics or control and communication in the animal and the machine*. Wiener, partant de la prédiction statistique, applique les mathématiques du signal aux machines à calculer et aux télécommunications ; il jette les bases d'un nouveau domaine scientifique destiné à couvrir les phénomènes qui mettent en jeu les mécanismes du traitement de l'information.

Mise en jeu par des machines communiquant par des réseaux analogues à ceux du système nerveux de l'homme, la cybernétique se trouve au confluent de nombreux secteurs :

- mécanismes ;
- automates programmés ;
- contrôles et la métrologie ;
- télécommunications avec ou sans fil, sur terre ou dans l'espace ;
- mathématiques pures et appliquées ;
- méthodes de la qualité et méthodes statistiques ;
- phénomènes biologiques, psychologiques et neurologiques ;
- etc.

La cybernétique paraît ainsi rassembler et comparer les différentes théories en progrès citées ci-dessus pour expliquer les phénomènes en question et prévoir leurs développements futurs. Elle se comporte ainsi

en philosophie des sciences, visant notamment à établir une analogie homme/machine.

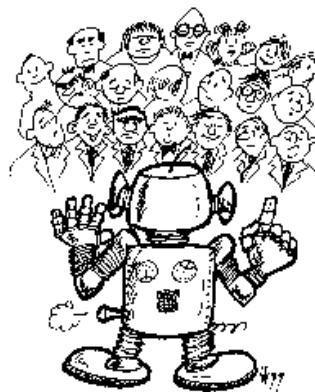
C'est bien l'homme qui a développé les machines pour l'assister :

- d'abord, des machines simples, mécaniques, qui amplifient les efforts ;
- ensuite, les machines énergétiques (thermiques, électriques, puis nucléaires), qui développent les énergies ;
- plus récemment, des machines qui assistent le système nerveux, machines « intelligentes » qui relaient la mémoire et fonctionnent à partir de programmes réalisés par l'homme, ou même qui copient la méthodologie humaine pour réaliser elles-mêmes des sous-programmes en un temps record.

Il ne s'agit plus seulement de soulager le système musculaire en terme d'effort ou d'amplifier la puissance énergétique de l'homme, mais aussi, à présent, d'assister le système nerveux dans la recherche d'informations du passé ou du présent, ou même dans la prédiction de phénomènes fondés sur des lois statistiques, utilisant de multiples données mises en réserve.

D'aucuns pensent que l'homme est dépassé par la machine et que celle-ci est responsable des malaises sociaux que nous subissons. Cela procède d'un raisonnement simpliste. N'oublions pas que l'homme a créé la machine et qu'il est omniprésent dans les ateliers robotisés d'aujourd'hui et de demain. Si, en façade, il semble avoir disparu des ateliers, il existe, ô combien !, en coulisse, « deus ex machina », en des cohortes de chercheurs, de concepteurs, de médecins et d'infirmiers prêts à tout instant à prévenir les pannes ou les défauts, ou à intervenir dans le cours des processus de réalisation.

N'est-ce pas l'intelligence de l'homme qui a engendré l'intelligence artificielle ?



Armand HADRIA

Cercle Blaise-Pascal

C U R I O S I T É S É T Y M O L O G I Q U E S

Il y a peu, je contais à des amis les activités jardinières qui me sont coutumières en Vendée, où je possède, non loin de la mer, un lopin de terre devenu le domaine de mes vacances. Je disais comment, armé de mon inséparable houe, je m'emploie là-bas à la toilette du jardin en arrachant toutes sortes d'herbes sauvages, et notamment l'une des plus prolifiques nommée **séneçon**, qui offre la particularité de fleurir et de grener en toutes saisons.

Or je me rappelle qu'un jour, curieux de connaître l'origine de ce nom, je fus surpris d'en découvrir l'étymon latin *senex*, « vieillard », « à cause qu'au printemps, explique Littré, il devient tout blanc, en développant les aigrettes de ses graines ». Dérivé de *senex*, le latin *senatus* désigne une assemblée d'hommes âgés, d'où « sénat ». L'étrangeté d'une telle étymologie, le lecteur s'en doute, n'est pas propre au séneçon, dont était friand le lapin de nos clapiers d'antan.

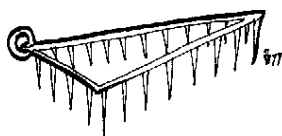
Voici, choisies parmi bien d'autres, quelques curiosités qui me semblent intéressantes :

Pourrait-on d'un **enfant** dire qu'il est bavard si l'on se réfère au sens étymologique du terme ? Que nenni ! Du latin *infans*, *infantis* formé de *in*, préfixe négatif, et du participe présent de *fari*, « parler », le mot signifie proprement « qui ne parle pas ». Après avoir désigné le garçon ou la fille en bas âge, il s'est étendu à la période de la vie précédant l'adolescence. **Infanterie** est un emprunt à l'italien *infanteria*, dérivé de *infante*, « enfant », qui avait pris au XIV^e siècle, dit Alain Rey, le sens de « fantassin », peut-être à partir d'un sens « jeune homme qui n'est pas en âge de combattre à cheval ».

Le latin disposait de deux mots pour désigner le **sang**, selon que celui-ci irriguait le corps ou s'écoulait d'une blessure ; dans le premier cas il le nommait *sanguis*, dans le second *cruor*. De ce dernier mot sont nés **cru** et **crudité**, s'appliquant à une viande non cuite, donc saignante, mais aussi **cruel** et **cruauté**, parce qu'est cruel celui qui fait couler le sang d'autrui. Le médecin emploie l'adjectif *cruenté* pour dire « imprégné de sang » ; ex. : *une plaie cruentée*.

S'il est un mot que l'actualité du monde du travail a rendu tristement célèbre, c'est bien l'adjectif **précaire** (dont dérive le nom *précarité*)

par quoi se caractérise l'incertitude du lendemain pour tant de gens ayant perdu leur emploi ou la sécurité qui devrait s'y attacher. Dérivé du latin *preces, precum* « prière », l'adjectif *precarius*, signifiant « obtenu par la prière », est à l'origine du français *précaire* impliquant une intervention supérieure, l'absence de nécessité, d'où une situation mal assurée, sans garantie.



Comme chacun sait, la **herse** est un instrument aratoire qui doit son nom aux multiples dents dont il est armé pour mordre la terre. Il tient son origine de *hirpus*, désignant le « loup » en sabin, et du dérivé latin *hirpex*, sorte de herse pour arracher les mauvaises herbes. Et c'est de *harser*, variante de *herser*, qu'est né le verbe **harceler** employé par métaphore pour dire « tourmenter, inquiéter par de fréquentes attaques », comme la herse tourmente la terre.

Du latin *rana*, le nom de la grenouille devint *raine* en ancien français pour ne laisser dans notre langue que le diminutif **rainette**. Le *ranunculus* latin, qui désignait une petite grenouille, inspira au botaniste l'idée de donner à une plante vivant au bord de l'eau le nom de *renoncule* et gratifia l'ancien français du nom *renouille*, à l'initiale duquel apparut un *g* par prosthèse.



Je terminerai en disant que, non loin de chez moi, se met en bouteille une eau de table vendue sous l'appellation *Chantereine* qui fut prise à un ruisseau voisin. J'ai toujours pensé que ce joli nom souffrait d'une faute d'orthographe liée à l'homophonie, comme l'indique ce quatrain extrait d'un poème composé par moi, voilà quelques lustres :

*Ainsi le ru de Chantereine,
Autrefois filet de cristal,
Cloaque, est devenu fatal
Au coassement de la raine.*

Jean TRIBOUILLARD

M O U L T

Chacun sait que cet adverbe, qui signifiait « très » devant un adjectif et « beaucoup » derrière un verbe, n'est plus utilisé de nos jours, si ce n'est, peut-être, par quelques personnes très âgées de nos lointaines campagnes qui, d'ailleurs, le prononcent correctement *mou*. C'est pourquoi on peut parcourir la France de Brest à Strasbourg et de Dunkerque à Perpignan sans jamais entendre dire qu'un élève est *moult* studieux et qu'il travaille *moult*... Si, dans son édition de 1998, le Petit Larousse se contente de définir ce petit mot par « beaucoup de », le Petit Robert, plus généreux, y ajoute l'adverbe « très ». Il est amusant de constater que ces deux dictionnaires concurrents se retrouvent d'accord pour donner comme exemple « moult détails », le premier mot étant invariable selon eux. Le Petit Larousse précise qu'on l'emploie « par plaisanterie » et le Petit Robert « ironiquement », ce qui revient d'ailleurs au même.

Or, il se trouve que si *beaucoup* est un adverbe modifiant le sens d'un verbe, *beaucoup de* est une locution adjectivale ne se rapportant ni à un adjectif (comme *très*), ni à un verbe (comme *beaucoup*), mais bel et bien à un nom, comme dans *beaucoup de gens*. C'est ainsi que, signifiant « beaucoup de », le mot *moult* devient synonyme de l'adjectif indéfini *maint*, lequel s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il précède, d'où *maintes fois*, ce qui justifie *moultes fois*, contrairement aux affirmations hâtives des deux dictionnaires susmentionnés. D'ailleurs, en vieux français, l'adjectif indéfini s'accordait normalement, et le *Dictionnaire d'ancien français* édité par Larousse donne comme exemple : « Par moltes terres », et l'italien *molto*, quand il n'est pas adverbe, s'accorde en genre et en nombre avec le nom qui le suit. Il en résulte, répétons-le, que, équivalente de *maintes fois*, la forme *moultes fois* est la seule correcte.

Mais pour comprendre cette évidence, encore faut-il savoir faire la distinction entre *beaucoup*, synonyme de l'ancien adverbe *moult*, et

beaucoup de, équivalent des adjectifs indéfinis *maint* et *moult*. C'est là un exploit qui, apparemment, est nettement au-dessus de la portée des savants lexicographes auxquels j'ai patiemment exposé ce délicat problème et qui, dans ce cas, écoutent, s'étonnent et ne comprennent pas... C'est pourquoi, au cours d'une de ses fameuses dictées télévisées, Bernard Pivot crut approprié de compter une faute purement imaginaire aux candidats qui, fort logiquement, avaient écrit *moult*es communications à l'instar de *maint*es communications, car il n'acceptait que « moult communications », sans que le premier mot fût accordé avec le second !

Nombreux furent les concurrents déconcertés qui se plaignirent de cette flagrante injustice, mais qui durent battre en retraite quand l'auteur de la dictée leur répondit d'un ton sans réplique que l'invariabilité du mot *moult* était confirmée par les deux dictionnaires témoins susmentionnés, sur lesquels il s'appuyait en toute confiance. Incroyable, mais vrai : en une vingtaine d'années, c'est par centaines que j'ai signalé des erreurs et des omissions souvent grotesques aux lexicographes chargés de l'élaboration d'un dictionnaire à très fort tirage dont je tairai le nom à la fois par discrétion et par charité chrétienne ! Grâce à mes très nombreuses interventions téléphoniques ont été éliminées presque toutes ces malfaçons, dont la liste complète accompagnée des commentaires *ad hoc*, risquerait d'occuper un numéro entier de *DLF*. Appelons de nos vœux le jour où aucun lexicographe étourdi ou mal inspiré n'aura plus le loisir d'écrire et de faire imprimer n'importe quelle billevesée sans aucun contrôle. Et, dans cette fiévreuse attente, réjouissons-nous que *moult*es belles personnes agrémentent la *gent** (et non la « gente » !) féminine...

Jacques CAPELOVICI

* Cf. « Usage et arbitraire », dans le numéro 188 de *DLF*. (NDLR.)

L'IMPROPRIÉTÉ, SOURCE DE CONTRESENS

Il est plutôt navrant de constater que de nombreux locuteurs professionnels multiplient les emplois inappropriés qui déforment gravement le message, l'information, qu'ils sont censés transmettre avec véracité et rigueur.

La journée du 20 juin 1999, veille de la fête de la Musique, fut riche en bévues de ce genre pour qui écoute la radio avec une attention autre que bovine... Relevons, à titre d'exemples — si l'on ose dire —, deux de ces erreurs caractérisées :

a) Émission de pronostics hippiques : l'un des intervenants souligne que, pour avoir une chance de figurer dans les cinq premiers du quinté, un cheval X... a besoin d'une « *course régulière* ». Ah ah ? ! Les épreuves seraient donc parfois truquées, pour que l'on en vienne à souhaiter une « *course régulière* », courue à la « *régulière* » ?... Dans ce cas, pourquoi le souhaiter pour un cheval en particulier ? Pour avoir des chances de l'emporter ou de figurer à l'arrivée, tous les chevaux courant à la régulière ont, justement, besoin d'une course honnête. (Et il en est de même pour les footballeurs, les athlètes, les coureurs cyclistes, etc., qui ne se dopent pas...)



Non, il ne faut pas voir dans ce propos du pronostiqueur un lapsus révélateur, ni une intention empreinte de malignité. Ce spécialiste voulait seulement dire, sans nul doute, que le pur-sang dont il s'agissait n'aimait pas les à-coups, les démarrages en trombe, mais qu'il lui fallait au contraire une course menée à un *train régulier*, à une *allure régulière*, qui lui laisserait son influx nerveux pour la dernière ligne droite.

b) Bulletin d'information : le président Boris Eltsine vient de se joindre aux représentants du G7, et cette réunion sur l'économie mondiale va permettre au président américain et à son homologue russe de discuter du problème yougoslave. À ce moment, ce dernier conflit est marqué par la tension — réelle ou simulée — entre les Russes, d'une part (qui attendent une aide économique renouvelée,

voire renforcée, de la part des Occidentaux), et les pays de l'OTAN, d'autre part. Cette tension semble être concrétisée par l'arrivée surprise au Kosovo d'un petit détachement de parachutistes russes qui se sont installés — sans grand armement, en vérité — sur l'aéroport de Pristina, prenant de vitesse, nous dit-on, les troupes de la KFOR.

L'affaire se présente mal, sans doute, puisque dans ce bulletin d'information on souligne à plusieurs reprises l'« *humeur combative* » de Boris Eltsine. Mais, bientôt, l'on ne comprend plus rien à ces informations qui — en même temps et sur la même chaîne de radio généraliste — s'attardent sur l'attitude pacifique du président russe, lequel aurait proposé de bonne grâce de passer l'éponge sur le différend en cours, afin de relancer la coopération entre Russes et ceux que l'on appelle les Occidentaux.

On croit savoir que le président Eltsine peut réserver des surprises dans ses prises de position successives, et il faut être bien naïf pour ignorer que les dirigeants politiques, afin de sauver la mise d'un partenaire en difficulté devant sa propre opinion publique, peuvent tolérer — voire utiliser tactiquement — certaines initiatives tout en feignant d'avoir été mis devant le fait accompli... Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que « *combative* » est totalement inapproprié. Résultat, peut-être, de l'influence pernicieuse d'une traduction bâclée et irréfléchie de dépêches et d'articles anglo-saxons.

Le président russe, en réalité, est arrivé au G7, devenu G8 par sa présence, avec un esprit d'ouverture, disposé à se montrer *coopératif*, à faire preuve d'initiative, à être *actif* pour la bonne cause : la paix et la coopération. À aucun moment, au cours de ces discussions, il n'a repris le ton virulent qui avait été le sien au cours des semaines précédentes...

De la rigueur, encore de la rigueur, toujours de la rigueur... et la crédibilité des professionnels de l'information reprendra, elle, de la vigueur !

Jean-Pierre COLIGNON

Cercle des journalistes

LA DÉRIVE PLÉONASTIQUE

Parmi les maux qui frappent le français en cette fin de siècle, il en est un particulièrement irritant : la redondance, ou logorrhée, qui consiste à multiplier les tournures pléonastiques ou tautologiques. Tout se passe comme si, ne faisant plus confiance aux mots ou n'en connaissant plus le sens exact, certains éprouvaient le besoin de leur adjoindre d'inutiles prothèses. Cette tendance trahit en fait une dévaluation du discours et, par voie de conséquence, de la pensée qu'il est censé porter.

En voici quelques exemples :

1. « **Trafic illicite** (de stupéfiants) »

Nul ne peut prétendre qu'il s'agisse en l'occurrence d'éviter tout risque de confusion avec l'acception ancienne du terme *trafic*, depuis longtemps tombée en désuétude. Quant à l'acception moderne, elle se passe de toute qualification.

Petit Robert : « Trafic [...] VIEILLI. Commerce. *Faire trafic de (qqch.)* : négocier. MOD. PÉJ. Commerce plus ou moins clandestin, immoral et illicite. »

2. « **Personne humaine** »



Le Petit Robert définit ainsi le mot *personne* : « Individu de l'espèce humaine. » On ne saurait se montrer plus concis dans la définition d'un terme générique. Accessoirement, on nous confirme que, si la notion d'humanité est inhérente à la personne, elle ne l'est pas à l'individu. Quant à une éventuelle confusion avec la personne divine ou les personnes divines, elle n'est guère probable !...

3. « **Risque (ou danger) potentiel** »

Qu'est-ce qui caractérise un risque ou un danger, sinon son caractère potentiel ?

4. « Tri sélectif des ordures »

On se demande ce que pourrait bien être un tri qui ne serait pas sélectif !

5. « Les caractéristiques propres à... »

On dira simplement *les caractéristiques de...* ou encore *les défauts* (ou *qualités*, ou autres) *qui caractérisent...* ou *propres à...*, etc.

6. « Les membres individuels du comité »

Existerait-il, par hasard, des « membres collectifs » ? Le génie du français ne s'accommode guère de ces grossières redondances. Sachons oublier l'anglais de temps à autre, et disons : *chaque membre du comité*. L'individualisme du lecteur français fera le reste du chemin !

7. « La possibilité de pouvoir agir »

Faute archifréquente et sans commentaires, sinon que le stade suivant, ce sera sans doute « la possibilité de pouvoir être capable d'agir » !

8. « Exclusivement réservé à... »

On dira : *Réservé à* ou *attribué (donné, affecté) exclusivement à...*

Le français a longtemps été la langue préférée des diplomates et des juristes, ce qu'il devait à sa précision. À vouloir trop qualifier, on écrase le discours sous son propre poids, on neutralise la pensée.

François THOUVENIN

La date d'échéance de votre abonnement
est inscrite sur l'étiquette de routage de votre revue.
Vérifiez-la, avant de jeter l'enveloppe.
C'est à cette date que vous aurez à cœur,
nous l'espérons,
de renouveler votre adhésion et votre abonnement.

DU BON EMPLOI DE LA MAJUSCULE

À l'origine lettre décorative, l'usage en fut d'abord recommandé en début de paragraphe ou de vers, et après le point. C'est pourquoi on la nomma lettre capitale (du latin *caput*, « tête »). Une déformation d'esprit a fait attribuer improprement à ce caractère un effet emphatique, ou la faculté de conférer de la noblesse, de témoigner du respect. On en abuse largement dans les textes commerciaux et la publicité, pour mettre des mots en valeur, « *pour faire joli* » ou « *pour flatter le client* » (citations authentiques).

Fonction officielle. Minuscule à la personne qui l'exerce, majuscule au domaine qui en fait l'objet ou à la qualité du titulaire : *Le président de la République, le ministre de la Justice, le Premier ministre.*

Institutions, corps d'État. Pour une entité unique, majuscule : *Le Parlement, le Sénat.* Si elle se divise en divers organismes de même nature, minuscule : *La cour d'assises de Versailles, la préfecture de la Drôme.*

Titres civils, religieux, militaires, de noblesse, de politesse... Minuscule dans les citations : *Le roi Henri IV, le maire, le pape...*

Suscription, adresse, salutation de fin de lettre, majuscule au titre de politesse, quelle que soit sa place : *Veillez agréer, Madame, Maître...* Aux autres, seulement s'ils sont isolés ou au début : *Général, Excellence* (mais : *Je vous saurais gré, général...*).

La graphie **Moyen Âge** est la plus courante, jugée « préférable » par plusieurs spécialistes, qui se disent réservés quant aux minuscules et au trait d'union.

Appellations géographiques, majuscule seulement au déterminant : *la mer Morte, l'océan Indien, le fleuve Jaune, les montagnes Rocheuses, les îles Britanniques.* Nous avons l'inverse dans *le Bassin parisien, le Massif central,* parce que *parisien* et *central* ne définissent pas des caractéristiques, mais des emplacements géographiques.

Veillons à distinguer le *mont Blanc*, sommet le plus élevé d'Europe (sans trait d'union, ni majuscule au premier mot), et le *Mont-Blanc*, massif montagneux dont il fait partie.

Les noms de points cardinaux prennent la minuscule : *La façade du musée est orientée à l'ouest. La caravane se dirige vers le nord. Mais : les pavés du Nord, l'accent du Midi, les pays de l'Ouest, les épices de l'Orient...* **Nord, Midi, Ouest, Orient** n'étant plus des points sur la boussole, mais des régions. Toutefois, le nom de région, accompagné d'un complément, perd sa majuscule : *On récolte des olives dans le midi de la France.*

Église, édifice de culte, est un nom commun : *Sur la place de ce village, on peut visiter une église pittoresque du xv^e siècle.* Nom propre dès lors qu'il s'agit d'une communauté religieuse : *Dans les pays germaniques, l'Église protestante est largement implantée.*

Jours de la semaine et mois, trop fréquemment affublés d'une majuscule, sont des noms communs : *La réunion aura lieu mercredi 25 juin.* Une date devenue événement, fait historique, prend majuscule et trait d'union : *le 18-Brumaire, le 11-Novembre, le 14-Juillet.* Prise comme point de repère dans le temps, elle retrouve sa forme classique : *Le peuple se révolta le 14 juillet 1789. Le 11 novembre est un jour chômé.*

Les noms astronomiques (corps célestes, galaxies, constellations...) portent la majuscule : *les satellites de Jupiter, la Voie lactée, la Lune...* *La lumière du Soleil met huit minutes pour parvenir à la Terre.* Pour *soleil* et *lune*, cependant, minuscule quand nous nous référons aux images vues dans le ciel : *Le soleil est caché par un nuage. C'est la période de pleine lune. Terre*, s'il ne s'agit pas spécifiquement de la planète au sens où l'entendent les astronomes, se soumet à ce principe : *Cette nouvelle stupéfiante a fait le tour de la terre.*

Les régimes politiques et faits ou périodes à caractère historique sont traités comme noms propres : *la Renaissance, l'Antiquité, la Terreur, la Révolution française, le Consulat.*

Le nom **Empire** prend une majuscule s'il précède un adjectif : *l'Empire aztèque, l'Empire ottoman*. Une minuscule s'il est suivi d'un complément introduit par *de* : *l'empire de Russie, l'empire du Soleil-Levant*. Majuscule à l'adjectif placé en tête : *le Saint-Empire romain germanique, le Céleste Empire*. Et pour un style : *du mobilier Empire (un salon Directoire, une commode Régence)*.

Peuples et ethnies. L'anarchie qui règne dans ce domaine est surprenante. Il est pourtant facile de faire la différence entre les noms propres désignant des races (*les Celtes*) ou les personnes originaires d'un pays (*les Suédois*), l'adjectif (*je suis celte, c'est une touriste suédoise*), et le nom commun : *Il parle couramment le grec* (la langue grecque).

Personne morale. Le nom qui en indique la forme juridique et qui figure en tête de la raison sociale reçoit la majuscule : *la Société nationale des chemins de fer français*. Dans les autres cas, on la met seulement au premier nom commun : *la Prévention routière, la Sécurité sociale*. L'adjectif commence donc par une minuscule, sauf quand il précède le premier nom propre ou commun : *Nouvelles Galeries réunies, Grands Moulins de Corbeil*. Il est entendu que si *compagnie, cercle, société, club, association, mouvement, syndicat...* ne font pas partie du nom déposé, ils n'ont pas la majuscule : *le club Voyages et découvertes, l'association Défense de la langue française*. Il y a double majuscule aux noms propres composés, même si le second élément est un adjectif : *la Comédie-Française, la Croix-Rouge internationale*.

Jacques PÉPIN



LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *IR* : PARTICIPE PASSÉ EN *I*.

FAILLIR Ce verbe a trois sens :

1. Tomber en faillite. Dans ce sens, il était non défectif et conjugué sur la 2^e conjugaison. Il a complètement disparu pour laisser la place à la périphrase factitive *faire faillite*.

2. Manquer à, faillir à sa promesse. Dans ce sens, il était non défectif et conjugué sur la 3^e conjugaison. Il est aujourd'hui passé entièrement à la 2^e conjugaison : *Je faillis, faillissais, faillirai(s), que je faillisse, faillissant à mon devoir*. Littré considérait les nouvelles formes comme « un barbarisme mais qui a chance de s'introduire et de devenir correct ». Bescherelle, à la même époque, proposait fermement de conjuguer ce verbe entièrement sur la 2^e conjugaison. Les écrivains lui ont donné raison. Les formes de la 3^e conjugaison telles que *je faux, je faillais, je faudrai(s), que je faille* ont disparu ; il n'est resté que l'expression *le cœur me faut* pour *le cœur me manque*.

3. Manquer de (plus infinitif). *Faillir tomber*. Dans ce sens, il était aussi conjugué sur la 3^e conjugaison. Il est aujourd'hui passé à la 2^e conjugaison, mais il semble avoir perdu le présent et l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif : *je faillis, je faillirai(s), j'ai failli tomber*.

Aux XII^e et XIII^e siècles, le verbe prend une forme impersonnelle, *il faut*, au sens de « il manque », probablement sous l'influence de *peu s'en faut, il s'en manque de peu*. Puis, à partir de *il s'en faut*, on a refait sur le modèle *il vaut mieux* du verbe *valoir*, un infinitif, *s'en falloir* au sens de « manquer », puis le verbe *falloir* au sens de « il est besoin, il est nécessaire ».

Le composé *défaillir* est resté dans la 3^e conjugaison et a comme modèle *cueillir*, mais en gardant le futur et le conditionnel formés sur l'infinitif : *je défaillirai(s)* et non je « défaillerai(s) ». Attention à la faute fréquente au singulier du présent de l'indicatif « je défaillis », attiré par *je faillis*, qui est maintenant dans la 2^e conjugaison, au lieu de la bonne forme *je défaille*.

Philippe LASSERRE

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...

Perdre le goût du pain

C'est sans doute parce que le pain a longtemps été chez nous l'aliment par excellence que l'expression *perdre le goût du pain* signifie « mourir », tout comme *faire passer à quelqu'un le goût du pain* veut dire « lui donner la mort ». Autrefois, seuls les morts cessaient de manger du pain. Précisons qu'alors le produit offrait une qualité aujourd'hui perdue, même si, atteints par la concurrence des usines modernes, les boulangers se lancent dans une publicité visant à sauver le bon goût du pain, ou le goût du bon pain...

Croquer le marmot

Lorsque chacune des unités la composant est polysémique, il est bien certain que la locution est d'exploration particulièrement difficile. C'est le cas, par exemple, de l'expression *croquer le marmot*, dont on sait qu'elle signifie « attendre longtemps en se morfondant », mais dont l'éclairage reste très insuffisant. « Ce proverbe, écrit Furetière, vient apparemment des compagnons peintres qui, quand ils attendent quelqu'un, se désennuient à tracer sur les murailles quelques marmots ou traits grossiers de quelques figures. »

Pour Bescherelle, l'expression considérée « fait allusion à l'usage féodal d'après lequel le vassal qui allait rendre hommage à son seigneur devait, en l'absence de celui-ci, réciter à sa porte, comme il l'eût fait en sa présence, les formules de l'hommage et baiser à plusieurs reprises le verrou, la serrure ou le heurtoir appelé *marmot*, à cause de la figure grotesque qui y était ordinairement représentée. En baisant ce marmot, il avait l'air de vouloir le croquer, le dévorer ».

De telles explications paraîtront au lecteur des plus anecdotiques, de celles qu'on dit — mais pourquoi ? — *tirées par les cheveux*.

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES D'ÉLOCUTION OU DE DICTION (suite)

MÉTAPLASME (suite)

2. **CALEMBOUR** (étymologie inconnue). Il s'agit d'un rapprochement de mots de sonorité identique ou voisine, mais de signification très différente. Le peu de qualité de ce jeu de mots a fait dire de lui que c'était l'esprit de ceux qui n'en ont pas. Pourtant, Louis XV et Louis XVI adoraient ce genre et en réclamaient au marquis de Bièvre, le plus grand faiseur de calembours :

« *Le temps est bon à mettre en cage, il est serein.* »

« *Ce pâtissier, qui chante si bien, devrait faire un gâteau de sa voix.* »

Louis XVIII, sur son lit de mort, s'adressant à ses médecins :
« *Allons ! finissons-en, Charles attend !* » (Charles X, son frère, qui devait lui succéder.)

« *Pour voyager en Angleterre,
Un tunnel monstre est proposé.*

S'il est tunnel que je préfère,

C'est certes une aile de poulet ! » (Willy, premier mari de Colette.)

« *Je t'enlacerai... Tu t'en lasserai.* » (Louise de Vilmorin.)

« *Une Américaine était incertaine*

Quant à la façon de cuire un homard :

"Si nous remettons la chose à plus tard !"

A dit le homard à l'américaine. » (James de Coquet.)

« *Aujourd'hui, la gauche est plurielle, la droite n'est plus rien.* »

(Un journaliste, en 1998.)

On rattache aux calembours les vers holorimes (du grec HOLOS, « entier ». Il s'agit de vers, en général deux (un distique), qui riment par toutes leurs syllabes.

« *Gal, amant de la reine, alla, tour magnanime,
Galamment de l'arène à la tour Magne, à Nîmes.* »

(Marc Monnier.)

« *Étonnamment monotone et lasse*

Est ton âme en mon automne, hélas ! » (Louise de Vilmorin.)

Philippe LASSERRE

LES ADJECTIFS NUMÉRAUX

Pour éviter, entre autres, les liaisons fautives, rappelons les règles. Parmi les déterminants, il y a deux sortes d'adjectifs numéraux, qui marquent le nombre :

a) les adjectifs numéraux **cardinaux**, qui servent à compter. Ex. : *un, deux, trois..., vingt, vingt et un, vingt-deux..., cent, deux cents, mille, vingt mille, etc.* ;

b) les adjectifs numéraux **ordinaux**, qui servent à marquer l'ordre et le rang. Ex. : *premier, deuxième (ou second), troisième..., vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième..., centième, deux cent millième(s), vingt millième(s), etc.*

Orthographe

1. Les adjectifs **numéraux cardinaux** sont **invariables**.

- Ils ne s'accordent pas en genre, **sauf un / une**. Ex. : *vingt hommes et vingt femmes, trente et un printemps, quarante et une filières.*

- Ils ne s'accordent pas en nombre, **sauf vingt et cent**, lorsque ceux-ci sont multipliés, sans être suivis d'un autre nombre. Ex. : *les quatre enfants, les onze fleurs, les vingt artistes, les cent ans, deux mille trois cent vingt-trois centimes, mille cent feuilles ;*

mais *les quatre-vingts artistes, neuf cents francs, les trois cents ans, des mille et des cents, deux mille trois cents centimes, deux cents pages, onze cents feuilles, mille quatre cents ou quatorze cents...*

2. Les adjectifs **numéraux ordinaux s'accordent en genre et en nombre** avec le nom auquel ils se rapportent. Ex. : *la première étape, la deuxième (ou la seconde) nuit, la cinquante et unième copie, les quatrièmes villes, les six-cent dix-huitièmes (6/118).*

À noter : *page quatre-vingt(ième), page deux cent(ième)* à bien distinguer des *six cents dix-huitièmes (600/18)*.

Remarque : Il faut mettre un **trait d'union entre** les mots qui représentent **les dizaines et les unités, sauf avec** la conjonction de coordination *et*. Ex. : *quatre-vingt-dix-huit, deux cent dix, deux cent dix-huit, dix-neuf mille neuf cent dix-neuvième, quarante et unième.*

G. M.-V.

LENTE ÉVOLUTION

Voici quelques extraits récents d'un quotidien à grand tirage, et de son hebdomadaire littéraire :

« ... un non-événement chronique vécu avec un fatalisme total par la population », à propos de l'augmentation régulière du prix des carburants ;

« Les non-voyants sont venus nous voir », entendu à la radio par un chroniqueur de ce quotidien ;

« La non-justification par le maire des 80 000 francs qui lui sont alloués pour ses frais. »

Tel cheval est « non-partant », dans la chronique hippique ;

et enfin, « KOJÈVE : La religion du non-Dieu », titre de l'analyse faite par une critique du livre que son auteur, Kojève, a lui-même titré *L'Athéisme*.



La mode serait-elle d'écarter l'antonyme approprié et de lui préférer l'adverbe de négation passe-partout *non* ? Les dictionnaires usuels enregistrent sans hâte, mais inexorablement, cette tendance. Le *Larousse universel* en deux volumes de 1923 ne contient que quarante substantifs et adjectifs formés de la sorte, alors qu'ils sont soixante-quatre dans l'édition 1990 du *Petit Larousse*. Quant au *Petit Robert*, s'il n'en avait choisi que quarante-huit en 1990, il en a admis sept de plus en 1995.

Que dans aucun d'eux ne figurent la plupart des termes cités ci-dessus montre bien que les éditeurs de lexiques doivent faire un choix entre ces innombrables mots composés que lancent les médias. Le temps peut les aider dans leur sélection, car les modes changent et les engouements passent.

Charles DULLIEUX

Cercle Blaise-Pascal

P. -S. : Non-événement et non-voyant sont apparus dans les récentes éditions du Larousse.

SUR DOUZE MOTS DU LANGAGE MÉDIATIQUE

Patrice de Plunkett, invité d'honneur de notre déjeuner du 6 mai 1999, a rédigé pour les lecteurs de DLF l'exposé fort applaudi qu'il fit ce jour-là.*

Mesdames, Messieurs, permettez-moi de jouer à commenter notre déjeuner d'aujourd'hui en utilisant le vocabulaire (ou l'idiome très particulier) dont se servent nos radios et nos télévisions.

Si je vous parlais en français normal, je vous dirais par exemple :

« Malgré les difficultés de transports, je suis venu rue Saint-Honoré vous dire mon opinion et entendre la vôtre, afin que nous raisonnions ensemble. »

Mais si je vous dis la même chose dans l'idiome du journal radio-télévisé, vous entendrez ceci :

« *C'est vrai que malgré le processus de grève j'ai assumé une réelle prise de risque pour venir vous marteler un message fort : c'est une vraie opportunité pour un consensus et pour la transparence entre nous, acteurs de terrain qui avons à gérer l'émotion au quotidien.* »

Voilà une phrase-type.

Je l'ai fabriquée à partir des mots les plus fréquents du « discours audiovisuel ». C'est le vocabulaire qui ruisselle continuellement de nos récepteurs, et dans lequel nous baignons par force car nous n'avons pas le choix : si nous ne voulons pas nous retrancher du grand flux de l'information, nous devons accepter qu'il déferle sur nous. Le drame est que ce langage déferlant n'est justement pas adapté à une véritable information. Cette façon de parler n'est favorable ni à la clarté ni à la précision ; elle ne décrit pas le réel. Elle n'appartient pas à l'univers du raisonnement.

Elle appartient en revanche à deux autres univers : celui de la technique opérationnelle et celui de la psychologie publicitaire.

Je vous propose de réexaminer ma phrase-type, qui est une plaisanterie, mais dont chaque mot sert, tous les jours, dans la bouche des commentateurs, à « raconter » n'importe quelle forme d'activité humaine.

* Ancien éditorialiste très apprécié des lecteurs du *Figaro Magazine*, Patrice de Plunkett a publié à la fin de l'année 1998 : *Ça donne envie de faire la révolution* (Plon, 220 p., 98 F, 14,94 euros).

Voyons d'abord les expressions qui relèvent de la mentalité technicienne.

Cette phrase en contient sept :

1. L'inévitable « *c'est vrai que* ». Cette formule est un paratonnerre de fausse objectivité, dont les parleurs professionnels coiffent leurs déclarations : en se couvrant d'un « *c'est-vrai-que* » le parleur feint de *constater* ; il affecte l'attitude de la *description* ; il évite de paraître engager son propre jugement. En s'exprimant comme des techniciens de l'information, l'homme politique ou le footballeur battu croient écarter d'eux la foudre de la contradiction.

2. Le mot « *processus* ». Voilà une clé de notre fin de siècle : du « *processus de grève* » au « *processus de négociation* », du « *processus de bombardement* » au « *processus humanitaire* », tout événement est présenté comme rouage d'une mécanique supérieure. Le facteur humain cesse d'être pris en considération ; on nous entretient dans l'illusion d'une Machine planétaire dont il faut favoriser le bon fonctionnement, en éliminant freins et frictions. Rien ne servirait de critiquer l'engrenage : la tâche qui nous revient est de le lubrifier.

3. La notion de « *prise de risque* » : c'est le vocabulaire de l'utilitarisme marchand appliqué à tout. Le *risque*, à condition qu'il soit rentable.

4. Le mot « *opportunité* » est à dénoncer comme un américanisme en français, puisqu'il évince — à tort — les mots *occasion de...*, ou *chance de...* Il faut psychanalyser ce mot-là : parler de *chance* évoquerait l'idée d'une ouverture à tous les possibles ; mais parler d'*opportunité* nous rabat sur l'état d'esprit du « commercial » assujéti au besoin de remplir son programme.

5. Nous qualifier tous d'« *acteurs de terrain* », c'est faire comme si la société n'était qu'une vaste entreprise fonctionnelle, au lieu d'être un ensemble aléatoire de libertés humaines.

6. Le verbe « *gérer* » remplace — partout — les verbes qui qualifiaient l'activité des hommes (*agir, choisir, gouverner, commander, décider, diriger*, etc.). Ainsi le libre arbitre disparaît. Que « gère »-t-on ? Des processus.

7. L'expression « *au quotidien* » — que les journalistes de l'audiovisuel emploient avec une fréquence obsessionnelle — n'a pas le même sens que

les expressions *chaque jour* ou *aujourd'hui*. Dire *aujourd'hui* serait avoir conscience d'un *hier* et d'un *demain*, liés ensemble par une continuité ; mais « *décliner la vie au quotidien* » (formule de la philosophie médiatique), c'est ne rien vouloir considérer d'autre que l'instant présent. Et cette disparition du passé et de l'avenir, ce recroquevillement du temps, sont un symptôme de notre fin de siècle dominée par deux chronopathies : le « temps » de la technique (qui n'est qu'une succession d'instantanés), et le « temps » de la spéculation financière (puisque chaque convulsion des marchés se produit instantanément et se propage à la vitesse de l'électronique)...

Remarquons ensuite les mots qui relèvent de la psychologie commerciale de masse.

Notre phrase-type en compte cinq :

1. « **Assumer** ». Employer ce verbe, c'est croire que l'on peut à volonté « assumer » ou « ne pas assumer » telle ou telle tranche de notre existence : comme si la vie n'était qu'un rayon de produits de consommation, offert au caprice de l'individu consommateur. (Ce dont la publicité veut nous persuader tous les jours.)

2. « **Marteler** ». Si vous écoutez les journaux télévisés, vous avez noté que ce verbe-là remplace de plus en plus souvent le verbe *dire* : on vous rapporte que le président de l'OM ou celui du FMI, par exemple, « *martèlent* » leurs déclarations. Cette substitution de verbes est éloquente. Car le verbe *dire* renverrait au contenu de ce qui est dit ; le verbe *marteler* ne renvoie qu'à la façon dont parle l'homme politique. La manière de s'exprimer compte plus que ce qu'on exprime : c'est la pure logique du publicitaire — et la philosophie de cette fameuse « communication » qui a remplacé, depuis une quinzaine d'années, la décision politique.

3. « **Message** » (voire « *message fort* ») : ce terme revient sans cesse dans le commentaire de la vie politique. Or le mot *message* est caractéristique de l'univers publicitaire. On avoue ainsi que le politique fin-de-siècle se réduit à des gesticulations, à des « effets d'annonce », à des postures, à ce que les Américains appellent la *credibility fixation* : cette obsession de la « crédibilité » — autrement dit, de *l'image* — à laquelle se résume désormais notre vie publique. On ajoute rituellement l'adjectif *fort*, comme si « marteler un message fort » pouvait dispenser d'un raisonnement exact et d'une volonté ferme.

4. « Consensus ». Ce mot-là aussi vient de la psychologie publicitaire de masse : « dégager un consensus » n'est pas réunir les esprits autour d'une vérité (objective et partagée), c'est réaliser la convergence éphémère des *humeurs* ; ce n'est pas la logique du débat, c'est la logique de la quinzaine commerciale. Le « consensus » ne se crée pas à l'aide d'arguments : il se fabrique à coups d'images et d'émotion.

5. « Émotion » est d'ailleurs le sésame de notre époque. *Émouvoir* — ou *être ému* — dispense de tout raisonnement, de toute expérience, de toute mémoire, de toute prévision. Parce que le public aime à se sentir ému, « susciter l'émotion » sera l'objectif des fabricants de nouvelles (et de leur annexe, le système politique). L'émotion tient lieu de politique, voire de stratégie militaire. Mais l'improvisation en ce domaine ne va pas sans entraîner — comme on dit — « des dommages collatéraux » : plus nous agissons par émotion, plus nous fabriquerons de victimes et plus nous devons leur venir en aide ; ce qui sera infiniment émouvant.

En notre fin de siècle il n'y a donc plus de place que pour deux forces : la technique et l'émotion. N'apercevant que ce qui émeut, on ne voit plus venir les événements ; ne les ayant pas prévus, on se contente d'y réagir, puis on essaie de « gérer » — à l'aide de « procédures techniques » — le chaos suscité par notre ignorance et notre incompetence : ignorance et incompetence dont nous ne sommes pas conscients, puisque notre vocabulaire officiel est désormais construit pour diluer et dissoudre ce qui relèverait de l'art politique, c'est-à-dire de la mémoire et de la prévision.

On a noyé le politique dans le technique et dans l'émotion, et l'on construit ainsi — les sociologues nous en avertissent — un système général, quasiment automatique et pratiquement incontrôlé, de dissimulation et de virtualisation de la réalité : c'est ce qu'on nomme le « médiatisme », machinerie qui s'est emparée du monde occidental. Le langage technico-émotionnel sert de lubrifiant à cette machine. Le bruit qu'il fait n'est donc pas innocent ; et s'il est dénué de sens, il n'est pas dénué de signification.

Patrice de PLUNKETT

« MOI, J'AI DIT BIZARRE ? »...

La féminisation de certains noms et adjectifs n'a pas fini de faire couler de l'encre et de tracasser les linguistes. C'est connu, bien des mots n'ont pas de féminin parce qu'ils désignent des activités qui,



jusqu'à présent, n'étaient exercées que par des hommes. Je me suis amusé à en dresser une liste (non exhaustive) : *assassin, bandit, bourreau, brigand, charlatan, chenapan, contrefacteur, coupe-jarret, despote, dictateur, escroc, faux-monnayeur, goujat, imposteur, malandrin, malfaiteur, malfrat, margoulin, monstre, oppresseur, pleutre, sacripant, tyran, voyou...*

Remarque 1 : *homme d'État* fait partie des termes exclusivement masculins. Je me suis demandé s'il y avait lieu de le placer en cette bonne compagnie. Dans l'incertitude, je laisse le lecteur en décider.

Remarque 2 : en cherchant bien, j'ai fini par trouver trois mots qui n'ont pas de masculin : *canaille, crapule, fripouille*. Mais je constate que, malgré leur genre spécifiquement féminin, la tradition veut qu'on les réserve aux hommes.

...« *Comme c'est bizarre !* »

Jacques PÉPIN

DANS TOUT, IL Y A MATIÈRE À RIRE

« *La France ? Une nation de bourgeois qui se défendent de l'être en attaquant les autres parce qu'ils le sont.* » (Pierre Daninos.)

« *Personne n'est responsable de rien à part les autres qui sont responsables de tout.* » (Pierre Dac.)

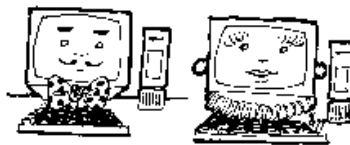
« *On peut pardonner à un auteur d'avoir du succès. On ne lui pardonnera jamais de gagner de l'argent.* » (Tristan Bernard.)

Françoise FERMENTEL

M A S C U L I N O U F É M I N I N ?

Publiée dans le magazine Biba, voici une étude que nous avons tenté de mettre au goût de nos lecteurs.

Aux États-Unis, un groupe de femmes et un groupe d'hommes ont répondu à la question : « Si vous deviez attribuer un sexe à l'ordinateur, quel serait-il ? »



Les femmes ont conclu que l'ordinateur s'apparente à l'homme, parce que :

- pour capter son attention, il faut l'allumer ;
- il renferme beaucoup d'informations, mais n'a aucune imagination ;
- il est censé vous aider, mais la plupart du temps il complique la situation ;
- dès que vous vous engagez avec l'un d'eux, vous découvrez que si vous aviez attendu un peu vous auriez eu un modèle plus performant.

Les hommes ont décidé qu'un ordinateur s'apparente forcément à une femme, parce que :

- personne ne comprend sa logique interne ;
- quand il communique avec un autre appareil, son langage devient incompréhensible ;
- la plus petite erreur est gardée en mémoire pour être ressortie au moment le plus inopportun ;
- dès que vous vous engagez avec l'un d'eux, vous dépensez la moitié de votre salaire en accessoires.

O S C A R D U C H A R A B I A

Envoyé par Pierre-Louis Mallen, voici un article de Claire Mabrut, paru dans Le Figaro, le 23 avril 1999, sous le titre « C'est du croco ? ».

Pour un peu le célèbre Crocodile en perdrait ses écailles. Lacoste est de plus en plus branché. Et pour cause, la mode sport est furieusement tendance. Désormais, la marque mélange matières techniques et coupes sportswear, décline les vêtements de sport en parfaits uniformes « street » et transforme en panoplies incontournables les fameux polos en piqué de coton et les bermudas « croisière ». Les survêtements sont taillés dans la toile de parachute, les sweats de golf dans de la microfibre déperlante et le jean brut s'introduit ça et là. Tout ça dans des tons pastel, électriques, aériens (blanc, ciel et gris bleuté) et carrément chaleureux (chocolat et rouge). A celles qui trouveraient ces nouveautés encore trop classiques, la maison propose différentes solutions : transformer un pull d'homme à col V en jolie jupe au genou (695 F), mixer trois baby polos (395 F l'un), emprunter un survêtement d'homme pour en faire un « baggy » dézippé à la cheville (375 F). Et ce n'est qu'un début, l'hiver prochain, on vous suggérera de laisser l'étiquette de votre jean bien accrochée sur la fesse. Le Crocodile sort ses griffes, quoi !

L A S I G L O M A N I E



Au cours de sa conférence devant les membres de la section de Normandie, le 12 mai 1999, M. Gérard-Guy Mouchel, agrégé de grammaire, maître de conférences à l'université de Caen, se penchait sur la siglomanie. Il citait en introduction le code RAVEL (recensement automatique des vœux des élèves) et le code OCAPI (organisation et coordination des admissions post-baccalauréat informatisées), utilisés respectivement à Paris et à Caen par les élèves de terminale pour le choix de leurs études supérieures.

« Les amoureux de la langue française doivent composer avec cette mode exagérée. » Il faut circonscrire le mal et l'étudier pour mieux le combattre. On peut examiner l'historique des sigles et acronymes : INRI (*Iesus Nazaraeus Rex Iudaeorum*) ; leur prononciation en une seule ou plusieurs syllabes : URSS, SNCF ; leur genre : une HLM (habitation à loyer modéré) souvent transformé en masculin ; leur lexicalisation : un radar (*radio detecting and ranging*) ; et, pour certains, leurs dérivés : un capésien (titulaire du CAPES), onusien, cégétiste, etc.

Comme le conférencier le fit pour ses auditeurs, nous vous invitons à décoder le texte humoristique de la page suivante :

Le B A B A ou l'abécédaire de l'amour

Ils se sont connus en vacances, avant de s'inscrire aux mêmes UE dans la même UFR.

C'est au retour, sur un vol AF (elle n'aimait pas l'UTA), qu'ils se sont avoué leur amour. Il était inscrit au PC et elle au RPR. Sans demander l'avis de leurs parents UDF et hostiles au PACS, ils se sont mariés.

Il ne sort pas d'HEC, il est préposé à la RATP, mais, elle, elle a son BEPC et elle travaille aux PTT. Le soir, ils se retrouvent dans un café, près de la station BP, et, ensemble, ils préparent leur tiercé au PMU.

Le samedi, ils traînent au lit ; musique douce sur RTL ou à la BBC. À la TV, toujours le même blablabla : PPDA interviewe BB sur les malheureux phoques, puis DSK sur le Medef, en attendant que CC ou MM parlent de leur dernier film. Le président du CIO a peur de l'EPO pour les prochains JO et le porte-parole du gouvernement ne sait plus s'il doit parler du NATO ou de l'OTAN.

Ordre de grève lancé par la CGT, voyage dans l'ex-URSS, histoires de SMIC, de RMiste vitupérant les ASSEDIC, peur du SIDA et du LSD. Tout l'alphabet y passe, jusque dans les concours organisés avec l'aide de SVP.

L'après-midi, elle fait ses courses à la FNAC et au BHV, n'ayant pas confiance en TVHA. Lui, il reste à la maison pour lire le *JO*, se renseigner sur l'OPA prévue sur le CCF et très surveillée par la COB — à en croire *VSD* — avant de feuilleter le catalogue du SICOB.

Avant le dîner, ils se promènent et discutent :

— Tu sais ? J'ai envie de quitter les PTT pour la BNP.

— Ne te précipite pas. Je connais un type, un ancien VRP, qui est inscrit à la CFDT. Je lui ai parlé de toi, et lui ai communiqué ton CV. Il m'a dit que, quand nous aurons trois enfants, tu pourras te présenter à l'IUFM, après avoir validé tes acquis professionnels au SUFOCEP de l'université de Caen.

— Je me méfie : trois passages au CHR et j'entrerais à l'IUFM ? Je préfère me renseigner au SUIO avant de me mettre sur la liste de la CNAF, si je veux éviter la CMU.

— Moi, je veux avancer ; je veux pouvoir m'acheter une BMW ; mon rêve serait d'entrer à IBM et d'émarger à la SACEM.

— Ah ! Si nous avions poussé nos études nous serions, moi à l'UNESCO, toi haut fonctionnaire aux DOM-TOM. Nous roulerions avec une plaque CD... Sur ma carte de visite, on lirait « Jacques Dupont, PDG ».

Et, le soir, ils s'endorment, après quelques dernières recommandations :

— Bonne nuit, chérie, n'oublie pas, demain, de téléphoner ton numéro d'URSSAF à l'UFR si tu veux te présenter au DEUG.

Ils sont heureux, ces Français-là. Et ce français-là, c'est le nôtre. (CQFD ou, mieux, QED).

Gérard-Guy MOUCHEL

FIGURE DE RHÉTORIQUE D'UN MOUSQUETAIRE



J'en ai assez — vous n'en serez pas surpris — d'entendre dans la bouche de bon nombre de nos hommes politiques, acteurs médiatiques, parfois même analystes et penseurs, CE pays par-ci, CE pays par-là pour désigner notre bonne vieille France.

Cette expression a le don d'égratigner mes oreilles, car affubler notre pays d'un *CE* n'est-il pas le signe que ceux-là se placent en dehors du débat qui devrait être le nôtre ? Ceux-ci s'isolent, observateurs, voire méprisants, alors que la défense de nos idées nécessite une cohésion. Venant de nos dirigeants politiques, dits responsables, cela m'attriste, car voilà la preuve qu'ils ne se sentent plus partie prenante de la communauté nationale, mais s'en excluent.

Vous me direz peut-être que j'accorde trop d'importance à cette appellation, cependant le poids des mots et l'interprétation qu'en font nos concitoyens me paraissent un enjeu majeur de la communication de demain. Celle-ci va se développer de façon exponentielle à cause des — ou grâce aux — techniques nouvelles. L'incompréhension due à des messages mal pensés, donc mal interprétés, sera certainement la cause de bien des déboires et erreurs.

Les expressions : *cet ami*, *ce gars-là*, *cette entreprise*, n'ont pas une connotation affective positive. Il y a un sentiment de rejet en prenant de la distance. Le *ce* évoque la distance, la concurrence. Lorsque autrefois, au XIX^e siècle, on voulait montrer son désaccord, on désignait ses ennemis par des termes tels que *ce mécréant*, *ce monsieur*. Le côté affectif de notre nation trouve sa démonstration au contraire dans le fait qu'on s'approprie ce qu'on aime : *mon meilleur ami*, *ma femme*, *mon rhumatologue*, voire *mon député-maire*, quand on ne va pas jusqu'à l'appeler par son prénom.

La France a besoin de préserver son identité et son histoire pour mieux défendre sa place dans le concert des nations. Ce n'est pas en nous plaçant à l'extérieur du débat, mais bien au contraire en allant au contact, en défendant nos intérêts et nos valeurs collectives, que nous atteindrons cet objectif.

Xavier BOISSAYE

NDLR : Xavier Boissaye est un ancien membre de l'équipe de France d'escrime, d'où l'esprit « mousquetaire ».

L'ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉ EN FRANÇAIS : UNE RÉALITÉ

Les entreprises, banques, administrations, communiquent de plus en plus par voie électronique.

Ainsi, dans le cas d'une transaction commerciale, un fournisseur va transmettre à son client, à partir de son ordinateur, un message qui reprend toutes les données liées à une opération de facturation. Le client reçoit ces informations sur son propre ordinateur. Le support papier est supprimé ; l'opération s'effectue d'ordinateur à ordinateur sous forme de messages électroniques. Autre exemple : pour passer une commande, un client envoie un message à son fournisseur à partir de son poste de travail.

Pour faciliter ce type de transactions qui suppriment le papier et qui permettent un gain de temps, les Nations unies ont mis en place, en 1987, un langage informatique normalisé à l'échelle internationale, appelé EDIFACT (Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport), approprié à l'échange de ce type de messages.

Mais ce langage, qui fait l'objet d'une importante documentation, est à l'origine en anglais. Il est donc vite apparu nécessaire pour son utilisation d'en avoir une version française. Un groupe de travail a alors été créé au sein d'une association nationale officielle, EDIFRANCE, qui a pour mission de promouvoir l'échange de données informatisé.

Ce groupe a effectué un important travail de traduction et, désormais, nous disposons d'une version française, qui est régulièrement mise à jour à partir des publications des Nations unies.

La traduction en français de ce langage, considéré comme le langage structuré du commerce électronique, répond en France à l'incitation ou à l'obligation de l'emploi de la langue française, issue de la loi du 4 août 1994.

Nadia ANTONIN

NDLR : Nadia Antonin est présidente du groupe Francisation EDIFACT d'EDIFRANCE.

D O U B L E F A U T E !

Notre ami Henri Deniau, trésorier de DLF, me remet des programmes du tournoi de tennis dit *COMPAQ* qui s'est tenu au Racing Club de France du 18 au 20 septembre 1998.

À première vue, tout est normal sur ces textes, rédigés « en langage maternel français », comme l'a décidé François I^{er} :

*14 h 00 : J. McEnroe contre G. Forget, suivi de Y. Noah
contre B. Borg... Match comptant pour la 3^e place...
Résultats des matchs des groupes, etc.*

Et puis, le lecteur achoppe sur deux obstacles bien inattendus : comment sont titrées les colonnes où sont les noms des joueurs ? *Players*. Et désignés les deux groupes entre lesquels ils sont répartis ? *Group A* ; *Group B*.

Quelle mouche a piqué le rédacteur ? On ne peut même pas penser au snobisme enfantin qui anime toujours certains commentateurs, car, grâce à nos efforts, les responsables du tennis français s'en sont, depuis quelques années, débarrassés. Pas davantage au pli d'une habitude : le « *Play ?* », demandant le « *Ready !* » qui permettait d'envoyer la balle en pratiquant un sport et non un simple jeu, ce que j'ai connu quand j'ai appris le tennis, a disparu (spontanément ; cette fois, je n'y suis pour rien !) depuis les environs de 1920.

On me dira que le tournoi *COMPAQ* est une organisation de *ATP Senior Tour of Champions* et ne relève pas de la Fédération française de tennis. Mais cela se passe en France, et l'on doit respecter nos lois. Celle de 1539, que j'évoquais tout à l'heure, a été confirmée, complétée par d'autres, notamment celle du 4 août 1994.

J'invite les organisateurs, auxquels je communique ce texte avant sa publication, à présenter excuses, repentance, ferme propos, faute de quoi je demanderai l'application de la loi.

Pierre-Louis MALLÉN
Cercle Pierre-de-Coubertin

P i e r r e P E R R E T

À plusieurs reprises, des lecteurs nous ont rappelé que Pierre Perret ne manquait pas une occasion de faire l'éloge de la langue française. Il nous a semblé, pour prolonger le temps des vacances, que méritaient de figurer dans cette page quelques extraits de l'émission « Mon ami Pierrot », réalisée par Philippe Labrousse, cet été sur France Inter*. S'agissant d'un entretien en direct, avec Noëlle Bréham, nul ne s'étonnera de lire ici du français parlé.

Pierre Perret avoue son ignorance littéraire lorsqu'il est admis, à 15 ans, au Grenier de Toulouse pour y faire des études d'art dramatique :

J'étais très frustré, presque un peu humilié, quand je suis arrivé au conservatoire, parce que mes études primaires étaient quasiment nulles. Quand on arrive au certificat d'études, on n'a pas un gros bagage (surtout en littérature). Exactement. J'ai senti ce manque terrible en étant confronté avec des textes de Shakespeare, Molière, etc. J'ai eu une espèce de vertige et j'étais pas fier de moi.

Grâce à un libraire, Pierre Perret découvre toute la poésie de Malherbe.

J'étais tellement fasciné de voir qu'il pouvait y avoir une rectitude telle dans un vers, les octosyllabes, les huitains, les quatrains... Parallèlement à ça, je me suis ouvert à la poésie. J'ai commencé à lire Prévert, bien sûr. Mais je me suis ouvert à des tas d'autres poètes que j'ai découverts au fur et à mesure de mes lectures. Dans les années qui ont suivi, j'ai lu de plus en plus de poésie, mais j'ai commencé quand même par les classiques. [...] J'ai lu avec un grand bonheur Clément Marot, Rémy Belleau, Ronsard. J'ai découvert tout le XVI^e et le XVII^e siècle, qui sont, pour moi, toujours un enchantement poétique.

Pierre Perret est né en 1932, à Castelsarrasin. Poète, chanteur, compositeur, il utilise le parler populaire pour traduire ses émotions, poursuivant ainsi la tradition des François Villon et Aristide Bruant.

Nombreuses chansons, dont *Lilly*, *La Cage aux oiseaux*, *Le Tord-boyaux*, *Les Jolies Colonies de vacances*, *La Réforme de l'orthographe*. Le texte de la plupart de ses compositions se retrouve dans *Chansons de toute une vie*, préfacé par Alain Decaux (Pocket, 1995).

Et quelques livres, dont *Le Perret illustré par l'exemple* (Plon, 1996), qui regroupe les expressions du parler populaire d'aujourd'hui ; *Perret gourmand* (Plon, 1994), recueil de recettes gastronomiques ; *Adieu, Monsieur Léautard* (Lattès, 1986)...

* En juillet et août, tous les dimanches, de 10 h à 11 h.

NOUVELLES PUBLICATIONS

LITTÉRATURE, INFORMATIQUE, LECTURE. De la lecture assistée par ordinateur à la lecture interactive

Textes réunis par **Alain VUILLEMIN** et **Michel LENOBLE**

(*PULIM*, 1999, 298 p., 120 F)

Même les inconditionnels du livre imprimé pourront s'intéresser à cet ouvrage, qui montre, à l'aide de nombreux exemples concrets, toutes les possibilités offertes par l'informatique, tant pour la diffusion des œuvres littéraires, leur analyse critique ou l'étude de leur esthétique, que pour la création d'une littérature nouvelle. Tous les auteurs sont universitaires (Brésil, Canada, États-Unis, France, Québec) ; certains utilisent parfois un vocabulaire complexe ou ampoulé, mais l'ensemble reste clair et extrêmement instructif.

STYLISTIQUE LITTÉRAIRE ET INFORMATIQUE, de **Bernard GICQUEL**

(*Artois Presses Université*, « *Cahiers scientifiques de l'Université d'Artois* », 1999, 140 p., 80 F)

Quel travail ! Il est impossible de ne pas tirer son chapeau devant la somme de recherches et d'analyses nécessaires pour mener à bien cet ouvrage très spécialisé, qui indique comment les ressources de l'informatique « pourraient être mises au service des études sur le style littéraire ». Souhaitons à Bernard Gicquel que, dans le monde entier, des étudiants et des chercheurs poursuivent sa démarche et fassent, grâce à lui, entrer la stylistique « dans son âge scientifique ».

MULTIMÉDIA ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS, La Suisse et la francophonie

(*Biennale de la langue française*, 113, rue Gallieni, 78670 Villennes-sur-Seine, 1999, 526 p., 100 F)

Encore un livre où l'informatique est à l'honneur, avec ses atouts, ses enjeux, mais aussi ses dangers. Il s'agit, en fait, de la publication des actes de la XVII^e Biennale de la langue française qui se tint, en août 1997, à Neuchâtel. On y trouve de nombreux textes très intéressants, comme « Splendeurs et misères de l'enseignement du français. La leçon des biennales 1965 - 1995 », de **Jeanne Ogée**, « Les mots qui n'existent pas », de **Charles Muller**, « *Les Trois Mousquetaires*, d'Alexandre Dumas, en édition électronique », d'**Alain**

Vuillemin (cité plus haut), et... « *Quarante ans de Défense de la langue française sur Internet* », du même Alain Vuillemin, déjà signalé dans *DLF* (n° 186).

LE MONDE À L'ENVERS, de **Pierre TESSONNEAU**
(Éditions des Écrivains, 1999, 140 p., 98 F)

Dans cet « essai de société », Pierre Tessonneau, administrateur de DLF et président de la section de Touraine, consacre une quarantaine de pages à la défense et à l'avenir de la langue française, rappelant les thèmes de notre combat et citant le résumé du rapport des associations, « La langue française dans tous ses états », ainsi que l'« Appel du comité européen pour le respect des cultures et des langues en Europe ».

Nos livres de la rentrée :

À LA RECHERCHE DU FRANÇAIS PERDU, de **Jean DUTOURD**, de l'Académie française (Plon, 1999, 250 p., 110 F).

EN VRAI FRANÇAIS DANS LE TEXTE. DICTIONNAIRE FRANGLAIS-FRANÇAIS, d'**Alfred GILDER** (Le Cherche Midi éditeur et l'Agence de la Francophonie, 1999, 380 p., 150 F).

POUR L'AMOUR DU FRANÇAIS. DIFFICULTÉS D'UNE LANGUE ÉCRITE ET PARLÉE, de **Jean-Marie DUBOIS de MONTREYNAUD**, préface de **Jean-Pierre COLIGNON** (Expansion scientifique éditeur, 1999, 300 p.).

LITTÉRATURE FRANCOPHONE 2. RÉCITS COURTS, POÉSIE, THÉÂTRE, sous la direction de **Charles BONN** et **Xavier GARNIER** (Hatier et Agence universitaire de la Francophonie, 1999, 414 p., 195 F).

Et deux livres, sortis il y a quelques mois, qui méritent d'être signalés :

L'INGRATITUDE. CONVERSATION SUR NOTRE TEMPS, d'**Alain FINKIELKRAUT** (Gallimard, 1999, 224 p., 110 F). Outre l'intérêt de l'ouvrage, plusieurs pages, consacrées à la langue française, peuvent servir à expliquer notre combat.

LES IDENTITÉS MEURTRIÈRES, d'**Amin MAALOUF** (Grasset, 1998, 216 p., 98 F). Un essai remarquable où l'on peut relever de quoi alimenter un dictionnaire de citations au chapitre de la langue, française ou autre.

Guillemette Mouren-Verret